



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6153^e séance

Lundi 29 juin 2009, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. İlkin	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Heissel
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M ^{me} He Fen
	Costa Rica	M. Guillermet
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. Ahmed
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M ^{me} Rouelle
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Gebreel
	Japon	M. Nakano
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Ociti
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Viet Nam	M. Ta Nhung Dinh

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler à tous les orateurs, comme je l'ai fait ce matin, qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur ma liste, je tiens à souhaiter la bienvenue à notre nouveau Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions, M. Anthony Banbury. Il a rejoint le Secrétariat et le Conseil de sécurité aujourd'hui. Je lui souhaite la bienvenue et plein succès dans ses activités.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir invités à participer à ce débat qui est tout à fait opportun. Je remercie également les Secrétaires généraux adjoints, M. Alain Le Roy et M^{me} Susana Malcorra, pour leurs exposés riches en information.

L'augmentation considérable du nombre de soldats de la paix et la plus grande complexité des missions nous montrent que les gouvernements et les peuples dans le monde ont confiance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une telle fidélité est un atout politique considérable. Cela reflète le respect des principes d'impartialité, du consentement des parties et du recours à la force en état de légitime de défense ou pour exécuter un mandat.

Cependant, ces mêmes caractéristiques des opérations actuelles – des contingents plus nombreux et une plus grande complexité – posent plusieurs problèmes à l'Organisation et à ses États Membres. Au premier rang de ces problèmes, on peut mentionner la nécessité pour le Conseil de sécurité d'accorder une attention politique soutenue et de guider, non seulement les missions qui ont des responsabilités importantes et des besoins pressants, mais également les processus de paix que ces missions doivent appuyer. Comme nous le savons tous, le maintien de la paix ne saurait se substituer aux processus politiques grâce auxquels les parties à un différend le règlent. La

communauté internationale ne peut pas et ne devrait pas non plus être à la tête des efforts de reconstruction nationale ou de développement. Mais, appuyer ces efforts et leur prêter attention est essentiel non seulement pour les pays eux-mêmes, mais également pour la viabilité à long terme des missions des Nations Unies.

Ceci vaut également pour un autre problème important, à savoir le manque de pays fournissant des contingents. Il est absolument indispensable d'identifier de nouveaux pays fournissant des contingents, d'encourager les anciens contributeurs à fournir de nouveau des contingents et de persuader les actuels pays fournissant des contingents d'augmenter leurs contributions.

Le Brésil a répondu à cet appel. Depuis 2004, il a décuplé sa contribution, par rapport à un quadruplement des effectifs de maintien de la paix des Nations Unies en général. Il y a lieu de noter que plus de 80 % des effectifs des missions des Nations Unies viennent aujourd'hui des pays en développement. Il est essentiel que l'ensemble des États Membres participent à la réponse collective pour répondre à la demande croissante d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Bien qu'il importe de reconnaître ces défis, il est également nécessaire d'éviter de donner l'impression que nous nous trouvons dans une situation de crise imminente dans le maintien de la paix ou de semer le doute quant à la capacité de l'Organisation de faire face à ces défis. Nous devons plutôt nous employer à réformer ce qui doit l'être de manière systématique, sans exclusive et transparente, sans disperser nos efforts dans trop d'initiatives, même si elles sont bien intentionnées.

Nous devons également nous attacher à mettre pleinement en œuvre les décisions prises. En particulier, il ne me semble pas indiqué de parler de crise financière dans le maintien de la paix. Certes, le budget a augmenté, et c'est certainement un fardeau pour tous les États Membres. Mais, des coûts financiers élevés ne sont que la conséquence logique de la création de nouvelles missions et de l'élargissement de celles qui existent déjà, ce qui, à son tour, est le résultat des décisions prises par le Conseil.

En adoptant ces résolutions, les membres sont évidemment conscients de leurs incidences financières. À la Cinquième Commission, ils doivent veiller à ce

que les missions soient dotées des ressources nécessaires pour exécuter leurs mandats. Fermer des missions qui sont nécessaires ou éviter de créer des missions que le Conseil considère comme nécessaires pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ne semble pas être des réponses judicieuses au problème financier. Les pays hôtes et l'ONU doivent plutôt œuvrer de concert pour créer les conditions qui permettront en temps voulu la réduction progressive et la fermeture des missions. En d'autres termes, une ferme détermination de la part du pays hôte à surmonter les causes du conflit, avec le concours de l'ONU, permettra de réaliser ou de rétablir la stabilité politique et la sécurité à bref délai.

Il importe en même temps que le Conseil de sécurité continue de s'attacher à élaborer des mandats qui soient en phase avec les besoins sur le terrain. À cet égard, je voudrais faire une brève observation conceptuelle importante. Le Brésil estime que l'expression « contributeurs financiers » ne doit pas être employée dans le cadre du maintien de la paix, car cela est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte. Tous les États Membres contribuent au budget en fonction de leur capacité de paiement. Quand il s'agit d'une question directement liée à la paix et la sécurité internationales qui concerne tous les États Membres, on ne doit établir ou encourager aucune hiérarchie.

Le Brésil est un pays fournisseur de contingents depuis les années 40. Depuis lors, il a fourni près de 30 000 hommes. Notre toute récente contribution, à Haïti, a conforté notre conviction que les activités militaires et de police ne suffisent pas pour construire une stabilité durable. Une paix durable exige qu'une mission de maintien de la paix concoure aussi à la réconciliation nationale, au renforcement des institutions nationales et à la promotion du développement. Notre expérience nous apprend aussi qu'une interaction étroite entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents est essentielle.

La résolution 1353 (2001) a établi une vaste gamme de mécanismes de consultation avec les pays fournisseurs de contingents. Dans les efforts de réforme que nous menons actuellement, il est préférable d'améliorer ces mécanismes au lieu d'en inventer de nouveaux. Pour une relation avantageuse entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, il est indispensable d'examiner en détail leurs vues. Cela doit principalement se traduire par une meilleure utilisation des échanges qui ont lieu dans les réunions avant le

renouvellement des mandats. Il appartient au Conseil de faire montre de la volonté politique d'intégrer les suggestions et vues découlant de l'expérience précieuse des pays fournisseurs de contingents. Cela est essentiel pour garantir une convergence entre le Conseil et les pays qui ont des responsabilités sur le terrain. Il convient aussi d'améliorer l'appropriation du maintien de la paix par les États qui sont disposés à fournir des contingents, les encourageant ainsi à fournir les ressources nécessaires pour répondre à la demande accrue. Autrement dit, la participation et l'ouverture aideront l'Organisation à faire face aux défis que j'ai mentionnés.

Une autre mesure importante est de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents de manière régulière et soutenue, et non pas de manière sporadique comme dans le passé. Cela est particulièrement vrai s'agissant des initiatives de réforme. Il est également nécessaire d'examiner attentivement les recommandations du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix.

Le Brésil est prêt à continuer de contribuer au maintien de la paix, non seulement sur le terrain et au Siège, mais également en participant au débat portant sur les mesures qu'il faut prendre pour l'améliorer. Cette entreprise est cruciale pour l'avenir de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Shawabkiah (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer, Monsieur le Président, vous exprimer notre gratitude et notre reconnaissance pour l'initiative que vous avez prise d'organiser la présente séance importante, ainsi que pour la sagesse et la compétence avec lesquelles vous dirigez les délibérations du Conseil de sécurité. Je remercie également votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Fédération de Russie. Ma délégation remercie aussi M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M^{me} Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, de leurs exposés complets et pour les consultations qu'ils ont eues avec plusieurs États pour les informer de l'état d'avancement de la préparation du document « Nouveaux horizons ».

La Jordanie s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de la délégation sœur du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'année 2009 marque les 20 ans de la participation de la Jordanie aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, instituée par un décret royal. Notre participation, qui se poursuit à ce jour, a fait de la Jordanie l'un des principaux fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police. L'ampleur du partenariat de la Jordanie dans les opérations de maintien de la paix est une illustration de notre position de principe avouée à l'égard de l'Organisation et de ses nobles objectifs en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'environnement mondial en matière de sécurité a connu un bouleversement radical ces deux dernières décennies. Cela a provoqué une évolution notable s'agissant de la nature des opérations de maintien de la paix, de la conception et de la planification des missions et des mécanismes de gestion et de mise en œuvre des missions. Par nécessité, les principales transformations exigent de la communauté internationale qu'elle adopte de nouvelles façons permettant d'y réagir efficacement. Bien que les réponses ou les initiatives adoptées récemment dans le domaine du maintien de la paix, au sein ou en dehors du Conseil de sécurité, soient des mesures dans la bonne direction, la réalisation des objectifs désirés continue de dépendre essentiellement des partenariats entre les diverses parties prenantes, en particulier le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de troupes, les États donateurs et le Secrétariat.

Nous avons aujourd'hui l'occasion de promouvoir la relation entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents. Les membres du Conseil ont contribué à développer cette relation en demandant l'organisation de la présente séance. Cette occasion, qui était attendue de longue date, donne au Conseil la chance d'élargir et d'approfondir cette relation en incluant les pays fournisseurs dans les prochaines initiatives et en les invitant à participer aux réunions et aux consultations pour examiner les préoccupations relatives au maintien de la paix.

À cet égard, il serait salutaire de tirer parti de l'expérience récente du Japon. Heureusement, la délégation a contribué à améliorer l'interaction entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents en tenant des réunions conjointes dans le cadre du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix et en exploitant les résultats de ces réunions et en informant les États. Cela a considérablement amélioré les relations entre les pays fournisseurs de

contingents et les a incités à poursuivre leurs contacts avec le Conseil.

Le succès des efforts visant à développer et appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies exige de renforcer la confiance entre les différents groupes régionaux d'une part, et entre les groupes régionaux et le Conseil de sécurité, d'autre part. La multiplication des initiatives pourrait provoquer une lassitude parmi les États et les groupes s'ils n'y sont pas intégrés et si l'on n'obtient pas de résultats concrets. Cela pourrait déboucher sur une séparation et un durcissement des positions du fait de l'affaiblissement de la coopération tripartite et de l'absence de canaux de communication entre les principales parties responsables des opérations de maintien de la paix. Les groupes régionaux auront un rôle central à jouer à cette occasion, en particulier compte tenu de la dynamique des initiatives et de la multiplicité des points de vue exprimés en même temps.

Tous les groupes peuvent combiner toutes ces positions dans un seul cadre qui mettra l'accent sur les intérêts collectifs et qui s'assurera, en même temps, que les droits de tous les États sont respectés. En conséquence, il peut être approprié de promouvoir la confiance parmi les différentes parties en coordonnant diverses initiatives d'une manière transparente et en ayant recours aux mandats et aux tâches propres à tous les mécanismes de maintien de la paix. Les nouvelles initiatives doivent être présentées au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et les mandats de maintien de la paix des commissions de l'Assemblée générale, tandis que de nouveaux contacts avec les groupes régionaux doivent être encouragés.

Le rôle de la Jordanie dans le renforcement de ses relations avec le Conseil de sécurité ne se limite pas pour nous à saisir toute occasion d'exposer notre point de vue en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Notre rôle porte également sur les activités menées dans le cadre de l'appel lancé par le « Groupe des cinq petits » à une réforme du mode opératoire du Conseil de sécurité sous plusieurs aspects, dont le plus important est la relation qui existe entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents. À cet égard, la Jordanie voudrait souligner la nécessité pour le Groupe de continuer à présenter ses recommandations au Conseil et aux membres en général, et nous espérons qu'elles feront l'objet d'un débat sérieux.

La Jordanie voudrait également mettre l'accent sur l'importance des procédures pratiques pour améliorer les relations entre les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents. La Jordanie insiste en particulier sur la nécessité de favoriser les relations entre les éléments qui planifient les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et déterminent leur mandat et leur administration, d'une part, et ceux qui exécutent les mandats, d'autre part. Les pays fournisseurs de contingents doivent participer pleinement et dès le début à tous les aspects et à toutes les étapes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de manière à apporter leur expertise et leur expérience, qui peuvent aider le Conseil à adopter des résolutions adaptées et efficaces, en temps utile.

La Jordanie voudrait également insister sur la nécessité d'appliquer effectivement et pleinement les dispositions de la résolution 1353 (2001) ainsi que la note du Président du Conseil de sécurité, en date du 14 janvier 2002 (S/2002/56), d'une manière qui mènera à une utilisation optimale de ces mécanismes et qui permettra d'approfondir les relations avec les pays fournisseurs de contingents. La Jordanie est d'avis qu'il est nécessaire d'organiser des consultations avec les pays fournisseurs de contingents à tous les stades des opérations de maintien de la paix, notamment lorsqu'on en fait la demande et en particulier avant que le Conseil ne renouvelle le mandat des opérations.

Pour terminer, je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement jordaniens, remercier les agents du maintien de la paix qui sont tombés en martyrs dans l'accomplissement de leurs fonctions et je leur rends hommage. La Jordanie a elle-même perdu 22 héros pour la cause du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} El Alaoui (Maroc) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur l'une des principales activités phares de l'ONU. Je voudrais également remercier les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra pour leurs exposés détaillés.

Le Mouvement des pays non alignés est bien placé pour participer à une évaluation objective des défis auxquels doit faire face l'ONU en matière de maintien de la paix, puisque ses membres ont une expérience directe sur le terrain, en tant que pays fournisseurs de contingents, qui contribuent pour plus

de 87 % du personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et accueillent la plupart des missions actuelles.

L'augmentation constante des activités de maintien de la paix aujourd'hui a été soulignée au sein et à l'extérieur de l'ONU. L'Assemblée générale, par l'intermédiaire de son Comité spécial des opérations de maintien de la paix, s'acquitte de son mandat en s'attachant à tous les aspects des opérations du maintien de la paix des Nations Unies, notamment la planification et la gestion efficaces des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Après le processus de réforme initiale lancé par le rapport Brahimi (S/2000/809), le Comité spécial a examiné et surveillé la mise en œuvre du programme de réforme pour 2010 et, plus récemment, la réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et la création du Département d'appui aux missions (DAM).

Ces efforts de réforme sont récents et les États Membres n'ont pas encore eu le temps d'évaluer leurs effets, et encore moins de corriger les défauts qui auraient pu découler de ces réformes. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés pense sincèrement que le mérite de toute nouvelle initiative ou de tout nouveau procédé émanant d'un État Membre ou du Secrétariat doit être attentivement évalué dans le contexte de sa pertinence et de sa cohérence au regard des réformes en cours.

Cette cohérence, tout comme la continuité, doit guider les efforts du Secrétariat. Tous les efforts doivent en fin de compte contribuer à la vision commune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui continuent de sauver des vies et d'empêcher des États de retomber dans le conflit.

Suite à l'exposé présenté, le 26 juin, au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, les chefs du DOMP et du DAM ont pris la parole devant le Conseil aujourd'hui à propos du document officieux sur les Nouveaux horizons qui représente une contribution visant à réorganiser notre réflexion et notre approche du maintien de la paix. Nous aurions préféré recevoir l'intégralité du document officieux du Secrétariat avant cette séance pour pouvoir nous engager dans un débat plus constructif. Néanmoins, le Mouvement des pays non alignés donnera son point de vue quand il le jugera nécessaire.

Le Mouvement des pays non alignés voudrait souligner l'importance qu'il y a à appliquer constamment les principes et les normes établis pour la création et la conduite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et insiste sur le fait que le maintien de la paix doit respecter les buts et principes inscrits dans la Charte et observer les principes directeurs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui comprennent le consentement des parties, le non-recours à la force excepté en cas de légitime défense, et l'impartialité. La défense des mandats devrait être en harmonie avec les principes des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés insiste également sur le fait que les principes d'égalité souveraine, d'indépendance politique et d'intégrité territoriale de tous les États et de non-ingérence dans les affaires relevant essentiellement de la juridiction nationale d'un État doivent être respectés.

Il s'agit de principes directeurs qui sont à la base même des activités de maintien de la paix des Nations Unies car ils en garantissent la viabilité et la légitimité en tant qu'outil universel pour maintenir la paix et la sécurité.

En janvier dernier, devant le Conseil, le Mouvement des pays non alignés a estimé que le processus de planification opérationnelle méritait une attention plus soutenue et a demandé qu'il soit révisé de manière à garantir la cohérence entre vision, objectifs et buts.

Le document de réflexion préparé par la présidence met en lumière un certain nombre d'observations très utiles quant à l'importance d'un dialogue véritable avec les pays qui fournissent des contingents militaires et de police. De fait, les pays fournisseurs de contingents devraient participer au processus de planification ainsi qu'à toutes les étapes et à tous les aspects des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Étant donné qu'en définitive les mandats sont mis en œuvre sur le terrain par les pays fournisseurs de contingents, ces derniers devraient être un partenaire important dès le début du processus, depuis l'élaboration des politiques jusqu'à la prise de décisions, ainsi également que lors des phases de déploiement. Comme je l'ai expliqué plus haut, l'expérience pratique des pays fournisseurs de contingents devrait contribuer à une évaluation objective permettant de déterminer quand et où se déployer, quelles sont les composantes à renforcer et à

quel moment il convient de réduire ou de retirer les effectifs, en ayant la paix et la sécurité pour principal objectif et critère. La résolution 1353 (2001) nous fournit toute la panoplie de mesures à prendre à cet égard.

À la lumière du débat qui a lieu actuellement sur la meilleure manière de répondre aux attentes croissantes en matière de maintien de la paix aujourd'hui, le mécanisme de coopération triangulaire entre les pays fournisseurs de contingents, le Conseil de sécurité et le Secrétariat doit être rendu véritablement plus dynamique. Il incombe aux pays qui fournissent des contingents de mettre en œuvre des mandats qui ont été définis et autorisés sans qu'ils aient participé à la planification ni à la prise de décisions. Souvent ils sont la seule cible des critiques lorsque les missions rencontrent des difficultés. C'est pourquoi nous devons nous appuyer sur l'organisation régulière de réunions privées avec les pays fournisseurs de contingents et sur les exposés périodiques du Secrétariat pour encourager une culture de l'échange à laquelle participent pleinement les membres du Conseil de sécurité.

La participation des pays fournisseurs de contingents est un élément clef pour remédier aux insuffisances actuelles et pour garantir l'efficacité de l'action des Nations Unies. Une telle participation, une fois institutionnalisée, aiderait notamment le Conseil de sécurité à définir des mandats plus clairs et plus réalistes et permettrait une meilleure coordination des efforts. À cet égard, je voudrais remercier le Japon de tous les efforts qu'il déploie en tant que Président du Groupe de travail plénier du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent continuer d'être appuyées par seulement une partie des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Tous les pays développés doivent assumer eux aussi leur part du fardeau que représente le maintien de la paix et envoyer leurs contingents sur le terrain sous le commandement et le contrôle des Nations Unies. Pour veiller à ce que les efforts de maintien de la paix soient d'une portée et d'une ampleur suffisantes, tous les États Membres sans exception devraient s'efforcer collectivement de surmonter les obstacles rencontrés lors de déploiements dans des environnements hostiles et des contextes politiques difficiles. En outre, la participation et la contribution de tous les États Membres au maintien de la paix garantirait l'unité de

vision pour atteindre notre objectif commun de paix et de sécurité.

La hiérarchisation des priorités suppose un engagement politique bien conçu et appuyé par toutes les parties concernées ainsi que par la communauté internationale. Elle exige aussi un processus de planification détaillé permettant de garantir la cohérence de la mission, l'établissement de chaînes de commandement et de contrôle claires, l'intégration entre les différentes composantes de la mission, la formation, le déploiement et la fourniture de ressources et d'orientations au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions pour la bonne gestion des missions. Les pays fournisseurs de contingents peuvent fournir des connaissances utiles pour progresser à cet égard.

Les pressions énormes auxquelles est soumis actuellement le maintien de la paix des Nations Unies, combinées à la multiplication des demandes tendant à renouveler ou étendre certaines missions, exigent une réaction concertée et sincère de tous les États Membres. Nous appelons donc l'ensemble des États Membres à continuer d'appuyer cette importante activité, malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés du fait de la crise économique mondiale. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeure l'un des outils les plus importants et les plus rentables dont dispose l'ONU pour instaurer la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés est fier d'avoir été représenté par l'entremise de ses membres dans presque toutes les opérations de maintien de la paix qui ont été déployées depuis 1948 et il continuera à servir la cause de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la République tchèque.

M. Palouš (République tchèque) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence turque d'avoir organisé le présent débat et d'avoir préparé un document de réflexion axé sur les relations entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents militaires et de police et ceux qui fournissent des ressources financières. Nous notons que l'initiative franco-britannique sur le maintien de la paix demandait que les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions fassent des exposés trimestriels au Conseil. Nous remercions par conséquent Alain Le Roy et Susana Malcorra de leurs exposés et de leur présentation du document officiel du Secrétariat. Nous espérons que d'autres exposés suivront de manière régulière.

Il est de notre intérêt à tous de veiller à ce que les activités de maintien de la paix des Nations Unies soient efficaces. L'Union européenne a participé activement aux délibérations sur la manière de relever les défis auxquels fait face le maintien de la paix des Nations Unies depuis l'initiative lancée en janvier dernier au Conseil par la France et le Royaume-Uni.

La détermination à procéder à un examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à trouver des solutions aux problèmes rencontrés s'est largement répandue et les débats d'aujourd'hui devraient contribuer au dialogue en cours entre toutes les parties intéressées. L'Union européenne salue les efforts de la présidence japonaise du Groupe de travail plénier du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui a associé les pays qui fournissent des contingents, les pays qui contribuent financièrement et les organisations régionales aux délibérations sur la meilleure manière de combler le fossé qui existe entre les mandats et leur exécution. Nous nous félicitons également du processus de consultation récemment lancé par le Canada.

Le Secrétariat, pour sa part, a lancé le projet « Nouveaux horizons » et, ce matin, nous avons entendu un exposé sur ce document officiel qui nous donnera l'analyse d'ensemble du Secrétariat sur la meilleure façon de relever les défis actuels en matière de maintien de la paix.

L'Union européenne se félicite de la dynamique ainsi créée et elle espère que toutes ces initiatives produiront des résultats substantiels dans les prochains mois. À cet égard, nous attendons avec intérêt le prochain débat, prévu en août sous la présidence du

Royaume-Uni, pour faire le point des efforts que le Conseil déploie pour assainir la situation. Cette séance devrait elle-même susciter au sein de l'ONU de nouvelles discussions d'ici à la fin de l'année sur les questions relatives aux mandats complexes des missions.

Les défis que doit relever l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la sécurité internationale sont multiples. Ils ont trait aux initiatives de prévention des conflits, à la planification et au déploiement d'opérations de maintien de la paix et d'initiatives de consolidation de la paix, et ce, malgré les contraintes financières, à l'expertise militaire et au contrôle efficace du Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'exécution des mandats sur le terrain et à la clôture des opérations. Dans la mesure où les missions de maintien de la paix et les théâtres d'opération où elles sont déployées sont de plus en plus complexes, il est essentiel que les décisions quant à l'action appropriée que doit mener l'ONU soient prises en consultation avec ceux qui s'acquittent de cette action sur le terrain.

Tout en reconnaissant que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Union européenne insiste sur la nécessité d'améliorer et d'élargir les mécanismes de consultation existants entre ceux qui planifient et gèrent les opérations et ceux qui fournissent des contingents et des ressources financières. Cela nous permettrait de planifier les missions d'une manière plus cohérente et intégrée, d'améliorer le commandement et le contrôle des opérations, ainsi que de faciliter et de rendre plus efficace la mise en œuvre des mandats. L'Union européenne se félicite des réunions entre les pays fournissant des contingents et des effectifs de police et le Conseil de sécurité sur des missions de maintien de la paix particulières, conformément à la résolution 1353 (2001), et des réunions thématiques du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Ces réunions permettent de renforcer la confiance mutuelle et la coopération. Pour obtenir des résultats tangibles, nous pensons qu'il faut que les deux parties renforcent leur engagement.

L'Union européenne demande que la coopération entre les pays fournissant des contingents et des effectifs de police, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions soit renforcée davantage. L'Union européenne est favorable à une amélioration de la qualité des informations fournies par le Secrétariat, à l'organisation régulière de réunions des pays

fournissant des contingents et des effectifs de police en temps voulu avant les consultations du Conseil de sécurité et à la mise à disposition régulière de rapports sur la situation politique et militaire des opérations de maintien de la paix aux pays fournissant des contingents et des effectifs de police.

Le concept de cellule militaire stratégique, qui existe au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, est un bon exemple de la possible voie à suivre. Une meilleure communication entre les pays fournissant des contingents et le Secrétariat permettrait également de renforcer l'efficacité et la transparence des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tant sur le plan de la gestion que sur le plan opérationnel.

Les activités de consolidation de la paix et une transition sans heurts du maintien à la consolidation de la paix, ainsi que la coopération avec les autres organismes des Nations Unies et les autres acteurs sur le terrain sont un autre défi auquel les missions des Nations Unies doivent faire face. Une coordination renforcée est déterminante pour notre capacité commune d'obtenir des résultats.

L'Union européenne se félicite du résumé du document officiel du Secrétariat intitulé « Nouveaux horizons » et attend avec intérêt la publication du document lui-même. Nous nous félicitons de ce que ce document mette l'accent sur des questions telles que la stratégie et la direction, la planification des missions et la clarté des tâches à effectuer, le commandement et le contrôle, la disponibilité et la génération de ressources. L'Union européenne partage l'avis du Secrétariat selon lequel des partenariats doivent être mis en place pour faire face aux défis du maintien de la paix des Nations Unies.

Je tiens à dire quelques mots sur certaines recommandations du Secrétariat. Le résumé analytique fait souvent référence à un partenariat plus efficace avec les organisations régionales, notamment pour ce qui est de la planification, des opérations et de la communication. L'Union européenne a un partenariat solide avec l'ONU dans le domaine de la gestion des crises. Nous avons également comme priorité de renforcer les capacités des autres organisations régionales, en particulier de l'Union africaine.

Nous sommes tout à fait d'accord qu'il faut renforcer la coopération et l'interopérabilité avec les organisations régionales, élément essentiel pour optimiser la capacité d'ensemble de l'ONU en matière

de maintien de la paix. À cet égard, nous tenons à insister sur le fait qu'il faut mettre en place des mesures transitoires efficaces prises par les organisations concernées lors d'une période de transfert des responsabilités.

L'Union européenne reconnaît qu'il est nécessaire d'élargir la base des contributeurs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et se féliciterait de l'adoption de mesures incitatives mieux ajustées en vue de d'obtenir les capacités nécessaires. L'Union européenne dans son ensemble représente 40 % du budget de maintien de la paix et 12 % des forces de maintien de la paix des Nations Unies. De nombreux États membres de l'Union européenne fournissent des ressources financières importantes et des capacités aux Casques bleus de l'ONU et à d'autres opérations autorisées par l'ONU, notamment au Kosovo et en Afghanistan.

Mais nous reconnaissons que nous pouvons en faire davantage pour utiliser d'une manière plus intelligente les capacités disponibles. À cet égard, l'Union européenne demande que les ressources disponibles soient gérées d'une manière efficace, ce qui est d'autant plus important en période de crise financière mondiale. L'Union européenne reconnaît qu'il est parfois nécessaire de mettre en place un maintien de la paix robuste et que nous devons veiller à ce que l'ONU soit en mesure d'exécuter ce type de mandat.

Pour l'Union européenne, la protection des civils est un élément clef des activités de maintien de la paix des Nations Unies qui doit être systématiquement intégré dans tous les mandats du Conseil de sécurité et mis en œuvre d'une manière efficace. Attribuer un rang de priorité aux mandats ou échelonner leur mise en œuvre sont des options qui méritent d'être analysées plus avant et d'être examinées avec soin. Nous reconnaissons qu'il importe de veiller à ce que les forces de maintien de la paix soient pleinement capables de s'acquitter des mandats difficiles de leurs missions. Pour appliquer d'une manière efficace les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), protéger les civils et s'acquitter des autres mandats essentiels, une formation adéquate est cruciale. L'Union européenne apporte un appui financier et technique appréciable à de nombreux pays fournissant des contingents et des effectifs de police dans ces domaines.

Pour terminer, je tiens à assurer le Conseil que l'Union européenne, étant l'une des organisations qui

contribue le plus aux opérations de maintien de la paix, reste déterminée à rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus efficaces. Nous attendons avec intérêt d'examiner les résultats spécifiques découlant des discussions actuelles et les recommandations quant à la façon d'aller de l'avant dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important sur les opérations de maintien de la paix et de nous donner l'occasion d'exprimer nos vues. En tant que principal pays fournissant des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et en tant que participant de longue date aux débats sur les politiques sur ce sujet, le Pakistan apporte un point de vue riche et divers à ce débat. Nous sommes un des acteurs clefs de la réussite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il s'agit d'une entreprise collective du Conseil de sécurité, des États Membres de l'ONU, en particulier des pays fournissant des contingents, et du Secrétariat. Je tiens à remercier les deux Secrétaires généraux adjoints – le Secrétaire général adjoint Le Roy et la Secrétaire générale adjointe Malcorra – pour leurs exposés.

Le maintien de la paix est aujourd'hui la figure de proue de l'ONU et son activité phare. C'est un outil essentiel pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Tout en gardant son objectif d'origine, le maintien de la paix a évolué au fil du temps du fait de l'évolution de la nature des conflits. Les réussites des dernières années, en particulier pour ce qui est des opérations multidimensionnelles, ont suscité de nouveaux espoirs, accru la demande et rendu encore plus difficiles la planification et la gestion des opérations, les efforts déployés pour combler l'écart entre les mandats et les ressources et l'intégration efficace des éléments consacrés à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix pour parvenir à une paix durable et autonome.

L'objectif commun de faire mieux fonctionner les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a rassemblé les États Membres autour de plusieurs initiatives importantes et d'efforts portant sur des questions de politique, de réforme, de restructuration et de renforcement des capacités au cours des deux ou trois dernières années. La dernière de ces initiatives, le

projet de réforme du Secrétaire général, a eu pour résultat une réorganisation et une restructuration générale de la structure de la consolidation de la paix de l'ONU, en insistant avant tout sur le renforcement des capacités au Siège. Évidemment, ce projet a été présenté comme étant la suite logique du processus de Brahimi et de l'agenda pour la paix pour 2010, et a été considéré comme représentant une réponse générale aux défis du maintien de la paix.

Les États Membres n'ont pas encore eu l'occasion de véritablement examiner et de bien passer en revue les résultats et l'incidence de cette réforme. Nous n'avons pas une idée précise de l'efficacité de ce nouveau mécanisme et de ces nouvelles structures. Entre-temps, certains États Membres et le Secrétariat ont lancé de nouvelles initiatives, telles que celle intitulée « Nouveaux horizons ».

Notre analyse préliminaire de ces initiatives est la suivante : bien qu'elles puissent faciliter les discussions, elles contiennent peu d'éléments nouveaux pour ce qui est des questions et des problèmes les plus importants. Et nous nous demandons si la question est de montrer du doigt les limitations des réformes du passé ou de les mettre pleinement en œuvre grâce à un effort soutenu. Cependant, l'intérêt de ces initiatives réside dans le fait qu'il faut les considérer d'une manière ouverte et transparente dans le cadre du processus actuel pour assurer leur cohérence et parvenir à de meilleurs résultats. À part le Conseil de sécurité, le Comité des 34 reste le meilleur forum pour débattre de ces questions dans leur ensemble.

Le Pakistan se félicite de l'accent mis par le document de réflexion de la présidence sur la coopération et les partenariats avec les pays fournissant des contingents. Les pays fournissant des contingents sont les piliers de base du partenariat pour le maintien de la paix. Le rôle et l'engagement des pays fournissant des contingents sont perceptibles dans tout un éventail d'activités dans le cycle de la mission : de la planification au retrait des opérations en passant par le déploiement, la gestion et la réduction des effectifs. Il est donc inconcevable que les missions puissent être efficaces et être couronnées de succès sans que ce partenariat soit renforcée et devienne plus visible.

Nous avons clairement besoin de renforcer le niveau de nos interactions et de nos consultations avec les pays fournissant des contingents, ainsi que leur fréquence. Des débats tels que celui-ci sont une bonne occasion de le faire. Le Groupe de travail du Conseil

de sécurité sur les opérations de maintien de la paix est une autre instance importante pour faire progresser cette coopération tripartite, comme ses récentes réunions l'ont démontré. Il serait plus productif d'organiser plus fréquemment ces réunions lorsque le Conseil fixe le cap des nouvelles missions et examine et proroge les mandats actuels. En outre, un examen ciblé de la situation sur le terrain, des questions opérationnelles et des difficultés peut vraiment être utile en encourageant l'interaction avec les pays fournisseurs des contingents et en les encourageant à faire part de leurs données d'expérience. Nous pensons que des consultations approfondies au sein du Groupe de travail peuvent aussi catalyser les séances privées quelque peu ternes jusqu'à présent, tenues en application de la résolution 1353 (2001).

On s'accorde généralement à penser que pour que les mandats soient exécutés avec succès, il faut un haut degré de cohérence entre ceux qui conçoivent et rédigent les mandats et ceux qui les mettent en œuvre sur le terrain. Comment pouvons-nous le faire dans la pratique? Nous devons essayer de régler le problème de manière innovante au moyen d'une interaction plus dynamique et d'un meilleur partage de rôles et de responsabilités entre les concepteurs des mandats et ceux qui les exécutent.

S'agissant par exemple de la question des ressources, on peut remédier à leur insuffisance, particulièrement pour ce qui est du personnel et du matériel, en élargissant l'assiette des contributeurs, les pays développés supportant un fardeau plus lourd sur le terrain. Non seulement ils apporteront les capacités spécialisées nécessaires, les pays développés se rendront aussi par eux-mêmes compte de l'insuffisance des ressources dans les missions, ce qui les aidera à élaborer des mandats en connaissance de cause. Les principaux pays fournisseurs de contingents, dont la plupart sont des pays en développement, doivent, d'autre part, se voir confier un rôle accru dans l'élaboration et la prise de décisions au Conseil, au moyen de consultations et d'une représentation accrue au Conseil de sécurité.

Diversifier et élargir l'assiette des fournisseurs et des décideurs est aussi important pour promouvoir une compréhension commune des concepts, des principes fondamentaux et des directives du maintien de la paix. Ceci est essentiel pour maintenir la crédibilité, la légitimité et la neutralité de l'ONU, qui sont essentielles pour le succès continu du maintien de la paix. Nous ne pensons pas qu'il existe un problème

d'évolution de nouveaux concepts et outils pour adapter le maintien de la paix aux exigences en mutation. Les États Membres, en particulier ceux qui fournissent des contingents, ont joué un rôle important en contribuant à l'évolution et la transformation du maintien de la paix, y compris les missions complexes et les mandats robustes. À notre avis, cette évolution ne touche pas les principes fondamentaux du maintien de la paix, qui demeurent valides et pertinents.

De manière surprenante, quelques objections relatives aux concepts et aux principes, et le poids mis derrière certaines idées non consensuelles, émanent de ceux qui ne font pas partie des fournisseurs sur le terrain. Cette participation, nous en sommes convaincus, leur permettra de mieux comprendre les complications et difficultés susceptibles de se présenter sur le terrain. Il ne doit pas y avoir de monopole s'agissant de la définition des politiques et de la prise de décisions. J'ajouterais, du point de vue des pays fournisseurs de contingents, que la question de la prise de décisions et du commandement et de la maîtrise ne se limite pas au dialogue ou aux consultations. Nous demandons une représentation accrue et visible des principaux pays fournisseurs de contingents aux postes les plus élevés au Siège et sur le terrain.

Enfin, dans le cadre d'une approche globale, le processus politique et les efforts de maintien de la paix doivent se poursuivre en parallèle avec l'activité de maintien de la paix pour assurer une exécution des mandats et pour empêcher la reprise du conflit. La crise financière et les ressources limitées doivent nous pousser à nous concentrer avant tout sur la prévention et le règlement des conflits, pas à amoindrir le maintien de la paix.

Pour terminer, je tiens à dire que si les États Membres considèrent le maintien de la paix comme un instrument indispensable, nous devons alors, pour garantir son succès, prendre une décision stratégique de l'appuyer pleinement et résolument, avec la volonté politique, le partage du fardeau et la mise en commun des ressources et une prise de décision équitable.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Rwanda.

M. Ndabarasa (Rwanda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier pour la possibilité que vous lui offrez de participer au présent débat. Nous sommes très sensibles à vos efforts et nous vous félicitons de diriger

avec compétence les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de juin.

Nous en profitons aussi pour remercier le Secrétaire général adjoint Alain Le Roy et la Secrétaire générale adjointe Susana Malcorra de leurs exposés et pour rendre hommage au travail que leurs départements respectifs continuent de réaliser.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation marocaine au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'attachement fondamental du Rwanda au maintien de la paix découle de notre expérience nationale du génocide de 1994 et de l'incapacité de la communauté internationale de réagir de manière décisive en temps voulu. Nous sommes persuadés que l'expérience que nous avons vécue ne doit se répéter nulle part, et ainsi nous sommes heureux d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan, au Libéria, au Tchad, en Côte d'Ivoire et en Haïti.

La nature des conflits a considérablement changé. Le rôle croissant des acteurs non étatiques en conflit avec d'autres acteurs non étatiques ou avec des gouvernements légitimes a eu des effets dramatiques sur les civils. Nous sommes également réunis au moment où les opérations de maintien de la paix des Nations Unies subissent une forte pression en raison d'une possible réduction des ressources résultant de la crise financière et économique mondiale et du manque de clarté des mandats du maintien de la paix. Il importe donc de repenser totalement les opérations de maintien de la paix.

Ma délégation estime que, étant donné les difficultés rencontrées dans les zones en proie à des conflits, la préparation des forces est essentielle. En tant que pays fournisseur de contingents, le Rwanda est d'avis qu'une force de maintien de la paix bien préparée est plus à même d'exécuter comme il faut le mandat qui lui est confié.

Certains États Membres, particulièrement du continent africain, sont attachés au maintien de la paix, mais ont besoin que la communauté internationale les aide en leur fournissant le matériel qu'ils ne peuvent pas acquérir en raison de ressources limitées et de priorités concurrentes. Du matériel tel que les hélicoptères, que la communauté internationale n'a pas fournis aux missions telles que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD),

est un multiplicateur de force nécessaire qui améliorerait considérablement la mobilité et l'efficacité du maintien de la paix dans la région.

La disponibilité et la fourniture de matériel ont aussi des incidences sur la protection des forces, qui est indispensable pour un maintien de la paix efficace et robuste. Les remboursements aux pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police contribueraient certainement dans une large mesure à conserver longuement le matériel disponible et à ce que les soldats de la paix puissent exécuter leurs mandats.

La capacité des missions de maintien de la paix d'accéder en temps réel à des informations exactes dans les zones de conflit améliorerait considérablement leur capacité de réagir à temps et de manière décisive aux menaces pesant sur les civils. À cet égard, nous demandons instamment au Département des opérations de maintien de la paix d'envisager de nouer des partenariats avec les organisations régionales et les pays, conformément aux recommandations du rapport Brahimi (S/2000/809), pour échanger des informations dans les zones de conflit.

Considérant le rapport Prodi, la communauté internationale doit envisager de renforcer les forces régionales en attente, en particulier en Afrique, en coordination avec des organisations régionales comme l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres. Cela réglerait le problème de la réaction rapide aux nouvelles exigences en matière de maintien de la paix. À cet égard, nous nous félicitons d'entendre les déclarations rassurantes de la part des membres du Conseil de sécurité et l'accent mis par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, sur la détermination de son Département à renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Union africaine.

Un examen de la politique de maintien de la paix au moyen de consultations avec les États Membres et les organes compétents de l'ONU est essentiel. Il serait, par exemple, souhaitable que le Secrétariat ait la souplesse de revoir la politique relative au matériel appartenant aux contingents au lieu d'attendre que le groupe de travail compétent en la matière se réunisse après trois ans. Si au cours de cette période il est nécessaire d'améliorer ou d'ajuster un aspect des dispositions relatives au matériel appartenant aux contingents, le Secrétariat pourrait en aviser les États

Membres par le biais des organes compétents et prendre les mesures qui s'imposent.

La résolution 1353 (2001) reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer la coopération entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents afin d'améliorer les activités de maintien de la paix des Nations pour rendre les opérations de maintien de la paix efficaces et rentables. Ma délégation est fermement persuadée que grâce à une coopération renforcée et à une volonté politique accrue nous pouvons rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies efficaces et crédibles dans l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Oyarzun (Espagne) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat sur les opérations de maintien de la paix. Je voudrais également remercier le Représentant permanent de la Turquie, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir invité la délégation espagnole à participer au débat. Je remercie également M^{me} Malcorra et M. Le Roy pour leurs exposés sur l'initiative Nouveaux horizons, qui est en cours d'élaboration pour permettre d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

L'Espagne souscrit à la déclaration prononcée cet après-midi par le Représentant permanent de la République tchèque, au nom de l'Union européenne, se déclare intéressée par l'objectif de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et souhaite participer à d'autres débats publics sur la question pour faire face aux défis qui se présentent à nous. Ma délégation estime qu'il convient de tenir trois débats publics au minimum par an sur les opérations de maintien de la paix, ce qui serait raisonnable pour mettre à jour comme il convient les informations nécessaires sur les différentes initiatives en cours et évaluer le degré d'exécution des dispositions de la résolution 1353 (2001) concernant les mesures à prendre par le Conseil pour coopérer avec les pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix. L'Espagne encourage le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix à déployer davantage d'efforts pour appliquer les recommandations concernant la coopération avec les pays fournisseurs de contingents, figurant dans le rapport de décembre 2006 (S/2006/972).

La tenue de ces débats publics au sein du Conseil de sécurité nous a permis d'examiner en profondeur les différents aspects qui touchent au maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont la responsabilité principale incombe au Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Il faut cependant rappeler que conformément au paragraphe 2 de l'Article 11 de la Charte, l'Assemblée générale peut discuter toutes questions se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont elle aura été saisie par l'un quelconque des États Membres des Nations Unies. Ainsi, la Charte des Nations Unies elle-même établit une interaction entre les deux principaux organes de l'Organisation, et j'aimerais m'arrêter brièvement sur ce sujet.

En effet, je voudrais rappeler en particulier l'Article 15 de la Charte qui précise que l'Assemblée générale reçoit et étudie les rapports annuels et les rapports spéciaux du Conseil de sécurité; ces rapports comprennent un compte rendu des mesures que le Conseil de sécurité a décidées ou prises pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il serait également souhaitable d'approfondir la coordination du Conseil de sécurité avec les autres organes de l'Assemblée générale, notamment le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui, comme les membres ne peuvent l'ignorer, a été créé en vertu de la résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 18 février 1965, pour procéder à un examen global de tous les aspects des opérations de maintien de la paix.

L'Espagne célèbre le vingtième anniversaire du début de sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui a commencé, en janvier 1989, avec le déploiement d'observateurs militaires dans la première Mission de vérification des Nations Unies en Angola. Depuis, plus de 30 000 soldats espagnols ont participé à quelque 20 missions de maintien de la paix des Nations Unies, au cours desquelles nous avons perdu 29 soldats. Actuellement, l'Espagne est le huitième participant au budget du maintien de la paix des Nations Unies. Mon pays participe à cinq opérations de l'Organisation et a fourni environ 1 200 soldats et agents de police.

L'Espagne a accueilli avec grand intérêt les diverses initiatives en cours visant à améliorer la gestion des opérations de maintien de la paix, qui comprennent l'initiative Nouveaux horizons encouragée conjointement par les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, et dont nous avons été informés aujourd'hui,

au même titre que les initiatives du Conseil et celles des États Membres. À cet égard, nous considérons qu'il faut donner la priorité à l'harmonisation de toutes les initiatives pour optimiser les efforts et éviter les doubles emplois. Cela permettrait d'optimiser et de rationaliser l'utilisation des ressources, ce qui est primordial en ces temps de crise économique.

L'Espagne tient également à souligner l'un des aspects de l'initiative Nouveaux horizons. Renforcer la capacité générale des opérations est une priorité, qu'il s'agisse de l'augmentation des effectifs déployés ou de la réponse aux défis que représentent les difficiles conditions logistiques et de sécurité des opérations. Nous devons apporter l'attention qui convient aux expériences des pays fournisseurs de contingents ou autres personnels, car ils ont une vision plus claire de ce qui se passe sur le terrain. Nous ne devons pas oublier que ceux qui construisent la paix sont les hommes et les femmes qui travaillent dans les zones de conflit.

Comme le soulignait déjà le rapport Brahimi (S/2000/809), pour améliorer l'efficacité et la portée des opérations de maintien de la paix, il est indispensable que l'ONU coopère avec les organisations régionales. Les opérations de maintien de la paix sont très coûteuses, il faut donc optimiser autant que possible leur efficacité. Pour cela, outre l'utilisation de toute une série de mesures de prévention des conflits, il est également indispensable de partager les tâches avec d'autres organisations régionales.

L'Union européenne et l'ONU ont atteint un degré élevé de coopération. Nous en avons eu des exemples récents, notamment avec le transfert réussi de l'opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine et la protection efficace fournie par les navires de l'opération européenne Atalanta pour permettre l'acheminement des secours humanitaires de l'ONU au peuple somalien. Notre coopération a progressé de manière spectaculaire et créative, et nous espérons qu'à l'avenir, l'Union européenne renforcera encore son rôle dans tous les processus de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la paix.

Des domaines de coopération potentiels avec l'ONU sont à l'étude, notamment l'appui aux capacités africaines de maintien de la paix, en particulier dans le domaine de formation, et le renforcement de la

coopération existante en matière de réforme du secteur de la sécurité.

L'Espagne reconnaît l'importance particulière que revêt la protection des civils dans le domaine du maintien de la paix. Nous pensons que la protection des civils doit être bien définie dans les mandats des opérations approuvés par le Conseil de sécurité. Nous attachons également une grande importance à l'inclusion de ce concept dans les mandats des missions et estimons que ceux-ci devraient également comprendre des dispositions prévoyant une supervision efficace de leur mise en œuvre et fournir tous les moyens nécessaires à l'exécution des mandats.

L'Espagne pense que la participation potentielle de fournisseurs de contingents et des ressources financières potentielles sont essentiels au processus de planification intégré des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de concert avec tous les autres acteurs nécessaires au sein du système. Ils doivent également participer à la définition des objectifs pour évaluer correctement la stratégie de sortie d'une opération de maintien de la paix dans une région ou un pays donné. Nous estimons que la participation constante de tous les acteurs de la planification intégrée d'une opération de maintien de la paix est décisive pour permettre le relèvement d'un pays.

Enfin, l'Espagne tient à souligner qu'elle salue et appuie pleinement les efforts accomplis par le Département d'appui aux missions pour améliorer l'efficacité de l'appui logistique aux missions de maintien de la paix.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement fondamental de l'Espagne envers les buts et principes des Nations Unies, en particulier en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Afin d'utiliser au mieux notre temps, je me propose de prononcer une version abrégée de ma déclaration. Le texte intégral de cette déclaration sera toutefois distribué dans la salle.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat thématique. Avec plus de 100 000 soldats de la paix, un budget de 8 milliards de dollars et des mandats élargis, le maintien de la paix demeure au cœur des activités des Nations Unies.

L'Inde souscrit à la déclaration faite par la représentante du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Inde participe activement au maintien de la paix depuis que le mot – « peacekeeping » – lui-même a été inventé en 1956. Nous avons au fil des 50 dernières années fourni plus de 100 000 soldats de la paix à plus de 40 opérations des Nations Unies. Nous continuons de fournir des contingents et des effectifs de police aux opérations les plus difficiles que mène l'ONU. Je voudrais donner un exemple pour mettre les choses en perspective. Au moment même où je parle, plus de 5 000 soldats et policiers indiens sont déployés au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Ils représentent l'avant-garde qui traduit les paroles du Conseil en actes, et ce, dans des conditions excessivement difficiles. L'Inde est également l'un des principaux fournisseurs de moyens aériens mis à disposition des opérations des Nations Unies. Nous apportons donc à cette table une combinaison sans pareille d'attachement au maintien de la paix et de connaissance et d'expérience des opérations, ce dont nous sommes très fiers.

Le monde du maintien de la paix aujourd'hui est bien différent de ce qu'il était il y a 20 ans. En 1989, un Secrétaire général adjoint, un Sous-Secrétaire général, trois Directeurs de grade D-2 et trois administrateurs, avec un budget d'environ 240 millions de dollars, géraient approximativement 10 000 soldats de la paix. Le nombre de Casques bleus est aujourd'hui d'environ 140 000, le budget pour l'année en cours se situe à 8 milliards de dollars et le Secrétaire général adjoint et son équipe sont devenus le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le Département de l'appui aux missions (DAM) et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, comptant 1 300 postes financés au moyen du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix l'année dernière.

Dans sa déclaration au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le 23 janvier 2009, M. Alain Le Roy a mis en exergue plusieurs domaines dans lesquels le maintien de la paix rencontre des problèmes. Il s'agit notamment d'une demande excessive, d'un grand déséquilibre entre l'offre et la demande tant en ce qui concerne le nombre que les catégories de personnel et de l'insuffisance de certaines capacités opérationnelles déterminantes, tels les moyens aériens.

Pourtant les effectifs et les capacités dont a besoin l'ONU ne manquent pas. Il y a assez de contingents, assez de policiers, assez d'experts civils, assez de matériel et assez d'hélicoptères à disposition de la communauté internationale. Le problème ne se situe pas là, mais dans le fait que les États Membres rechignent à les mettre à la disposition de l'ONU.

L'un des problèmes fondamentaux a trait à la nature des mandats du Conseil de sécurité et à la manière dont ils sont élaborés. À cela s'ajoute la question de savoir si les mandats correspondent d'une quelconque manière à la capacité de l'Organisation de les exécuter. Les mandats sont de plus en plus robustes et placent les soldats de la paix, dont la plupart viennent d'États Membres qui ne sont pas représentés au Conseil, dans des environnements hostiles. Ils se retrouvent confrontés à des situations dans lesquelles ils sont appelés à avoir recours à la force non seulement pour se défendre mais aussi pour mettre en œuvre les mandats. Les mandats de maintien de la paix sont devenus trop vastes et trop généraux. Ces difficultés sont exacerbées par l'absence d'une définition claire de ce qu'est un maintien de la paix robuste.

Nous réaffirmons la recommandation du rapport Brahimi en faveur de l'adoption de mandats clairs et réalisables. Nous réaffirmons également que cela ne sera pas possible sans une participation appréciable des pays qui fournissent des hommes et des ressources aux opérations de maintien de la paix. Les consultations avec les pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police sont plus fréquentes, de même que les réunions d'information à leur intention, mais elles sont de nature purement théorique et éludent les questions de fond ne laissant que très peu de place à des échanges véritables. Les derniers changements apportés aux règles d'engagement et au concept d'opérations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo n'ont été communiqués aux pays fournisseurs de contingents qu'après en avoir été informés par le Secrétaire général adjoint au cours d'une réunion de consultation.

L'on conviendra avec moi qu'être informé ou être consulté sont deux choses différentes. Voilà qui illustre la manière dont l'esprit de la résolution 1353 (2001) est systématiquement remis en cause et permet de douter du sérieux avec lequel le Conseil de sécurité est prêt à s'attaquer aux raisons qui sous-tendent cette crise.

L'Inde estime que l'avenir du maintien de la paix, ou tout au moins d'une partie du maintien de la paix, réside dans le renforcement des capacités en matière de police et d'état de droit au sein des missions des Nations Unies. Le renforcement de ces capacités doit correspondre aux situations dans lesquelles elles sont déployées. Les capacités les plus pertinentes à cet égard sont présentes chez les États Membres qui ont dûment mené à bien des entreprises postcoloniales d'édification de la nation. L'expérience dont disposent ces pays en matière d'édification et de consolidation des institutions, en particulier celles relatives à l'élaboration de mécanismes de sécurité robustes fonctionnant dans un environnement transparent, ouvert et démocratique, doit être prise en compte au moment où le DOMP renforce ses capacités dans ce domaine.

Ma délégation est fermement convaincue que l'appui aux missions est un autre domaine qui exige une attention soutenue. Par principe nous considérons que le DAM doit prendre modèle sur des opérations logistiques militaires bien gérées, simples et efficaces.

Nous avons pris note de la préparation du rapport « Nouveaux horizons ». Nous voudrions que ce processus envisage de manière claire et sans détour les domaines sur lesquels le DOMP et le DAM doivent axer leur attention. Nous coopérons avec le DOMP à cette étude et nous entendons poursuivre cette collaboration de manière constructive tout au long du processus de préparation du rapport. Nous n'avons toutefois pas l'impression que le résultat de cette étude influencera la manière dont les problèmes fondamentaux que j'ai soulevés tout à l'heure seront réglés.

Pour terminer, je réaffirme la volonté de l'Inde de participer au processus de renforcement du maintien de la paix pour en accroître la pertinence et l'efficacité. Lorsque nous le jugerons nécessaire et opportun, nous serons également prêts à envisager de déployer les capacités nécessaires aux opérations de maintien de la paix dans les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la République de Corée.

M. Park In-kook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance aujourd'hui et d'y avoir convié ma délégation. Je voudrais également remercier les Secréaires généraux adjoints Alain Le

Roy et Susana Malcorra de leurs exposés très complets et instructifs.

Au cours des six dernières décennies, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont évolué pour faire face aux divers défis posés par les différents conflits qui ont éclaté dans un paysage politique en mutation rapide. La demande sans cesse plus grande d'opérations de maintien de la paix aux mandats toujours plus complexes et pluridimensionnels est le reflet des espoirs qui sont placés dans nos opérations de maintien de la paix et de la haute opinion qu'en a la communauté internationale.

Le nombre total des soldats de la paix déployés sur le terrain a été multiplié par 10 au cours des sept dernières années. La Cinquième Commission vient d'adopter un budget record de 7,7 milliards de dollars pour les missions de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2009-2010. Toutefois cette demande croissante signifie également que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont excessivement sollicitées, alors même que les mandats complexes et pluridimensionnels posent une série de difficultés nouvelles.

L'ampleur et la complexité des opérations dépassent largement ce que le rapport Brahimi (S/2000/809) envisageait il y a 10 ans. Étant donné la demande toujours croissante d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il est évident que cette mise sous pression va continuer d'augmenter dans les années à venir, et nous devons donc procéder à une réforme pour faire face à cette tendance.

Ma délégation se félicite du projet « Nouveaux horizons », qui est l'un des moyens de répondre à cette série de nouveaux défis. Le Canada, la Corée et de nombreux autres États Membres ont récemment organisé des réunions de libre réflexion pour permettre un échange de vues et d'idées sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ma délégation espère que ces initiatives prises par des États Membres permettront de faire avancer nos discussions. Dans cet esprit, je voudrais mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, un mandat, des priorités et une stratégie politique clairs doivent être donnés aux missions de maintien de la paix. Le rapport Brahimi a déjà souligné l'importance de mandats clairs, crédibles et réalisables, mais seules quelques missions se sont vues confier une liste détaillées de priorités. En l'absence de mandats ou de priorités clairement

définis, nous ne pouvons pas attendre que les ressources disponibles soient répertoriées d'une manière efficace et rationnelle dans ces mandats. Comme les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies deviennent de plus en plus larges et complexes, il devient indispensable de formuler des mandats clairs. Dans ce processus, il sera essentiel de maintenir un équilibre crucial entre la nécessité de dégager un consensus et d'être efficace.

Deuxièmement, nous devons définir un point de sortie clair et une stratégie de sortie responsable. On a fait référence à maintes reprises au fil des années à la nécessité d'avoir des critères et des indicateurs permettant d'identifier le point de sortie des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et la croissance sans précédent des missions pousse évidemment à retirer rapidement certaines.

Pour faire face à ce problème, il pourrait être utile d'envisager un rôle pour la Commission de consolidation de la paix et son engagement rapide. Le potentiel de la Commission n'est pas pleinement réalisé. La formation-pays de la Commission peut servir d'instance de sortie responsable, parmi ses nombreuses autres fonctions. Pour pleinement réaliser ce potentiel, les activités de consolidation de la paix doivent être intégrées au plus tôt aux opérations de maintien de la paix, et un partenariat stratégique entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix doit être véritablement mis en place.

Quatrièmement, il faut activement envisager de mettre en place des mesures préventives ou de substitution aux opérations de maintien de la paix robustes. Bien que les opérations de maintien de la paix soient moins onéreuses que d'autres options militaires, nous devons trouver d'autres mesures plus rentables et les intégrer, telles que la médiation et le déploiement préventif. Par ailleurs, la médiation et d'autres mesures politiques doivent compléter le travail quotidien des opérations de maintien de la paix et en faire partie intégrante. À cet égard, nous nous félicitons de la création récente du Groupe de l'appui à la médiation au sein du Département des affaires politiques.

Cinquièmement, il faut renforcer davantage les partenariats avec les organisations régionales et les partenaires civils et le secteur privé. Les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine et l'Union européenne, sont devenues des

partenaires essentiels de l'ONU, en particulier pour ce qui est du partage des obligations des opérations de maintien de la paix. Un modèle ou une modalité concrète et globale de coopération avec ces organisations devraient être élaborés. Le rapport Prodi (S/2008/813) peut constituer une bonne base de discussion, et nous attendons avec intérêt la publication du rapport du Secrétaire général sur ce sujet. Les organisations régionales sont non seulement des partenaires précieux pour partager le fardeau considérable, mais sont également des partenaires stratégiques qui peuvent intervenir dans des situations où l'ONU ne peut pas le faire à cause de la complexité de la situation politique.

Sixièmement, un système de déploiement mondial, réactif et rapide est essentiel pour que les opérations soient efficaces et bien conçues. Le système d'appui doit aussi être en phase avec la nature de l'opération de maintien de la paix. Le Gouvernement de la République de Corée, qui occupe le dixième rang parmi les bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, envisage de mettre en place une force en attente qui puisse être déployée en temps voulu. J'espère que cette nouvelle force en attente permettra de renforcer notre réactivité et notre préparation.

Pour ce qui est de l'appui, la création du Département de l'appui aux missions est l'une des réussites les plus notables des efforts de réforme du Secrétaire général Ban Ki-moon et a joué un rôle clef pour ce qui est de l'appui intégré aux missions. J'attends du plan d'appui stratégique que le Département de l'appui aux missions est en train de formuler qu'il permette de faire passer les capacités d'appui aux missions de l'ONU à un tout autre niveau.

Les points que j'ai soulevés jusqu'à présent portaient sur les façons de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cependant, il est clair, du fait de la demande croissante, qu'il sera nécessaire d'élargir la base des contributeurs et de renforcer le partenariat avec ceux-ci. Par conséquent, les relations et les partenariats entre le Conseil de sécurité, les pays fournissant des contingents et les bailleurs de fonds devront être renforcés.

À cet égard, je remercie de nouveau le Président d'avoir invité les pays fournissant des contingents et les bailleurs de fonds à exprimer leurs vues au Conseil de sécurité, et je pense qu'il faut continuer dans cette

voie et institutionnaliser ces consultations sur les questions principales inscrites à l'ordre du jour de l'ONU en les organisant plus fréquemment et régulièrement.

La demande croissante d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies montre bien les grands espoirs que la communauté internationale place dans l'ONU et l'appui qu'elle lui apporte pour de telles opérations. Cependant, si nous ne pouvons pas régler de manière efficace la question des trop fortes pressions placées sur les opérations de maintien de la paix et si nous n'arrivons pas à répondre à la demande, cela aura pour conséquence un affaiblissement considérable de l'appui collectif apporté aux opérations de maintien de la paix.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Ghana.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Représentant permanent de la Turquie qui a dirigé avec succès les travaux du Conseil pendant ce mois et à le remercier d'avoir organisé la présente séance, étant donné le lien étroit existant entre ce sujet et la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil. Je tiens également à remercier les Secrétaires généraux adjoints Alain Le Roy et Susana Malcorra pour leurs exposés fort éloquents qui ont non seulement fait le point de la situation actuelle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais également expliqué quelles stratégies adopter pour surmonter les défis posés par le caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens également à exprimer la gratitude de ma délégation pour l'invitation de participer à la présente séance importante. Nous en sommes honorés.

Il ne fait aucun doute que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont considérablement contribué aux efforts déployés par l'Organisation pour réaliser l'objectif fondamental de maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que de promouvoir le développement durable et les droits de l'homme. Sa réussite, largement reconnue comme étant l'une des activités phares de l'Organisation, a également suscité de grands espoirs, alors même qu'elle doit mettre en œuvre des mandats complexes et multidimensionnels dans des environnements de plus en plus difficiles. En effet, la

demande toujours en hausse d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies est soutenue par le respect et la confiance dont jouissent les Casques bleus dans le monde, ce en dépit des difficultés et des faiblesses sous-jacentes, et malgré certains défauts regrettables.

Il aurait été incontestablement plus difficile pour l'ONU de s'acquitter honorablement de cette lourde responsabilité sans les réformes appropriées, en commençant par celles formulées dans le rapport Brahimi (S/2008/809). Bien que ma délégation se félicite des progrès considérables accomplis pour renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous reconnaissons également que beaucoup reste à faire si nous voulons atteindre notre objectif final.

La capacité de l'ONU de surmonter les défis actuels et émergents et de combler l'écart entre les capacités de l'ONU et les attentes de la communauté mondiale dépend largement, mais pas seulement, de l'adoption de mandats et de stratégies de sortie sans ambiguïté, réalistes et réalisables, accompagnée d'un processus de paix inclusif. Du fait de la nature et de la portée sans cesse changeantes des opérations de maintien de la paix, il incombe au Conseil, dans le cadre de ses responsabilités, d'envisager de parfaire les mandats des missions en prenant en compte les possibles défis à relever sur le terrain, notamment en adaptant les règles d'engagement et de comportement du personnel sur le terrain, selon les besoins, en mettant en place des calendriers de déploiement pratiques et en donnant une plus grande autorité aux opérations sur le terrain.

Un mandat n'étant pas une fin en soi, son objectif ne peut être réalisé que grâce à l'apport des ressources humaines, financières et logistiques nécessaires. Les difficultés logistiques auxquelles la plupart des pays fournissant des contingents et des effectifs de police doivent faire face dans les zones de mission ont été identifiées comme constituant un obstacle de taille à un déploiement rapide et efficace.

Nous estimons que les résolutions 1327 (2000) et 1353 (2001) du Conseil de sécurité portant sur la coopération et les consultations entre les pays fournissant des contingents et des effectifs de police, le Conseil et le Secrétariat, sont essentielles pour le succès des opérations de maintien de la paix. Tout en nous félicitant du renforcement de ce cadre de coopération trilatéral, nous sommes convaincus qu'il pourrait être renforcé davantage pour veiller à ce que

l'on réalise l'objectif optimal. Les pays fournissant des contingents et des effectifs de police doivent pleinement participer dès le début de la planification de la mission, à toutes les étapes et pour tous les aspects de la mission, car cela permettrait un processus de prise de décisions plus inclusif.

Il appartient donc au Conseil d'examiner d'un œil critique les méthodes de travail actuelles dans le but d'obtenir les vues des potentiels pays fournissant des contingents et des effectifs de police avant d'examiner et d'adopter les mandats des missions et avant de renouveler ou de proroger les mandats existants. Un autre important facteur à cette fin est l'extension du soutien politique et de l'engagement des États Membres à l'égard des missions. L'histoire a démontré sans ambiguïté que le succès ou l'échec des opérations de maintien de la paix dépend de l'existence ou de l'absence de cet élément.

Au lendemain de l'essor intervenu dans la demande et la complexité des opérations de maintien de la paix, c'est un fait irréfutable que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle vital s'agissant de garantir une réponse plus efficace et globale aux situations de conflit à travers le monde. La proximité des États membres d'organisations régionales par rapport aux zones de conflit leur permet de mieux comprendre la complexité des problèmes. Elle leur permet aussi de réagir aux crises en temps utile. Nous devons pourtant garder à l'esprit que les acteurs régionaux peuvent parfois compliquer la solution des conflits. Le Conseil doit donc, à titre d'urgence, envisager de renforcer davantage la coopération avec ces organismes dans le cadre du Chapitre VIII afin de faire le meilleur usage possible des avantages comparatifs de l'ONU et des arrangements régionaux, dans l'intention de maximiser l'efficacité et les synergies au service des opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous exprimons notre appui aux efforts continus tendant à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix, et nous soulignons l'importance de plans d'action conjoints pour faire face aux contraintes discernées par les États Membres africains.

La sécurité des soldats de la paix est une préoccupation majeure pour mon pays, et en fait pour tous les pays qui fournissent des forces militaires et de police. Les pertes qui continuent de survenir sont regrettables et indéfendables, étant donnée l'abnégation dont font preuve les soldats de la paix. Sans aucun doute, dans l'ère actuelle de conflits intra-

étatiques, il est imposé aux soldats de la paix d'intervenir dans des environnements où la sécurité est précaire et où les entités non étatiques et les trouble-fête agissent avec impunité. Étant donnée cette atmosphère tendue, il n'est ni réaliste ni raisonnable de déléguer la responsabilité de la sécurité des soldats de la paix aux autorités du pays hôte ou aux signataires d'un accord de paix. Ma délégation croit sincèrement que les Nations Unies devraient assumer cette responsabilité jusqu'à ce que des conditions relativement normales soient rétablies dans les zones de conflit.

À cet égard, nous louons les progrès accomplis jusqu'ici pour affronter ce défi et nous encourageons le Secrétariat à continuer d'accroître sa capacité, en particulier concernant la recherche du renseignement sur les plans opérationnel et tactique, ce qui est essentiel pour déjouer les menaces potentielles et assurer la sécurité tant des soldats de la paix que des civils. Nous efforcer de limiter les pertes humaines, en particulier celles dues à des actes hostiles, est un devoir que nous devons remplir envers les hommes et femmes qui ont fait l'ultime sacrifice au service des Nations Unies.

Malheureusement, une évaluation critique de l'évolution géopolitique actuelle indique que les activités de maintien de la paix des Nations Unies ont peu de chance de se réduire dans les prochaines années. Bien plutôt, elles pourraient se développer tant en portée qu'en nature. Les Nations Unies ne peuvent continuer d'être une source d'espoir pour les victimes infortunées de conflits qu'en s'adaptant au caractère toujours changeant des opérations de maintien de la paix à force d'innovation et de souplesse. De fait, les réformes en cours détermineront la capacité des Nations Unies de maintenir le type d'entreprises qui est sa marque propre. Il relève de notre responsabilité collective de faire en sorte que le processus connaisse une issue favorable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant permanent du Népal.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la présidence turque d'organiser cet important débat thématique sur les activités de maintien de la paix.

Il est indéniable que les opérations de maintien de la paix sont soumises à une tension croissante. Les demandes imposées sont excessives sur les plans politique, logistique, financier et de la gestion. Nous

déployons des missions dans des environnements toujours plus complexes, avec des mandats de plus en plus difficiles et, souvent, un assentiment limité de l'État ou des parties concernés. Dans certains cas, les mandats portant sur la protection des civils et l'extension de l'autorité de l'État empiètent sur les fonctions traditionnelles des États et engendrent une résistance des parties concernées.

La capacité des Nations Unies de déployer des missions au moment où elles sont le plus nécessaires est mise à dure épreuve. Dans bien des cas, les missions n'ont pas d'appui politique approprié ni de stratégie de sortie viable. Dans d'autres cas, il y a un écart entre maintien et consolidation de la paix. Dans d'autres encore, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité sont l'une et l'autre engagés sans délimitation nette de leurs responsabilités.

Cette situation exige un sérieux réexamen du maintien de la paix par les Nations Unies, en tant qu'instrument du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en tant que concept de solution des conflits et que stratégie de comblement des vides laissés dans les États en faillite et dans les sociétés en transition à l'issue d'un conflit. Le maintien de la paix par les Nations Unies mérite aussi une analyse approfondie en tant que complexe activité de gestion.

Les pratiques actuelles dans l'élaboration des doctrines et s'agissant de mandater, budgétiser, soutenir et gérer les opérations de maintien de la paix, y compris leurs liens avec d'autres activités comme la diplomatie préventive et la consolidation de la paix, appellent un examen stratégique. Bien qu'il n'y ait pas eu d'étude en profondeur sérieuse des opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis le rapport Brahimi (S/2000/809), nous ne devons pas oublier que certains de ses principes essentiels demeurent valides et n'ont pas encore été pleinement appliqués. Au nom du Népal, je me félicite des diverses initiatives, notamment celle-ci, qui visent à un examen plus large du sujet. Il est manifestement nécessaire de faire converger les diverses initiatives prises à l'intérieur et en dehors du Conseil de sécurité et celui du projet Nouveaux horizons, lancé conjointement par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Département de l'appui au terrain (DFS). Je dois souligner ici que tout examen ou recommandation n'aura de sens que s'ils reçoivent un appui à large assise de l'ensemble des États Membres, y compris les membres du Conseil, de l'Assemblée

générale et des pays qui fournissent des fonds ou des soldats.

Dans l'état actuel des choses, en tant que pays contributeur de troupes, nous sommes laissés à l'arrière-plan. Nos soldats sont appelés à participer à des missions dans la formulation du mandat et la planification desquelles nous n'intervenons pas, pas plus que nous n'intervenons dans la définition de la stratégie politique. Nos soldats sont chargés de mettre en œuvre des mandats complexes, sans avoir beaucoup de souplesse opérationnelle, aussi bien que d'appliquer des règles d'engagement qu'ils n'ont pas eux-mêmes élaborées.

Nous sommes aussi étirés à la limite de nos possibilités dans le domaine du déploiement, notamment sur le plan des ressources logistiques. Les effectifs népalais actuels, soit 3 800 membres des forces militaires et de police, auront augmenté d'un tiers une fois que nos forces seront déployées au Darfour et au Tchad, avec une compagnie de plus au Liban. Notre capacité de déployer des forces est aussi sérieusement limitée du fait de l'obligation toujours plus complexe imposée aux pays de fournir l'équipement de leurs contingents, dont en partie un équipement que nous n'utilisons normalement pas dans notre pays. Ceci comporte un long processus d'achats qui réduit notre capacité de déployer nos forces dans les délais prévus.

Il y a donc de solides raisons à faire valoir pour renforcer la capacité des pays contributeurs de contingents à les déployer rapidement et en possession de l'équipement requis et de la capacité professionnelle nécessaires à des opérations complexes de maintien de la paix. Ceci comporterait un appui critique de la part des Nations Unies et de sources bilatérales en matière de logistique et de formation. La solution consisterait en partie à agrandir le réservoir d'équipement essentiel dont disposent les Nations Unies pour lancer une mission ou pour combler les lacunes dont souffrent certains pays contributeurs de contingents. Nous ne devons pas non plus sous-estimer l'importance de faire partager par les pays développés le fardeau d'envoyer des contingents dans les missions de la paix difficiles, de manière à faire du maintien de la paix un partenariat mondial effectif.

Le maintien de la paix est encore maintenant un concept dynamique, évolutif. Ces dernières années, l'environnement marqué par des conflits et les défis lancés au maintien de la paix ont énormément changé,

exigeant de nouveaux partenariats et approches. Afin de surmonter certains des défis clefs, la mise en place d'une relation consolidée et officialisée entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de forces militaires et de police et le Secrétariat revêt une importance majeure en vue de remodeler le modèle de partenariat. Cela supposerait l'intervention des pays fournisseurs de contingents depuis le moment où un mandat est formulé jusqu'aux étapes clefs du processus de planification de la mission. On devrait y parvenir au moyen d'une étroite interaction, du partage d'informations et de la participation. Le Conseil de sécurité doit centrer ses efforts sur la formulation de mandats absolument clairs et réalisables. Les missions doivent être dotées de ressources à la mesure des tâches qui les attendent sur le terrain.

Certains des défis opposés au maintien de la paix sont liés à l'environnement dans le pays hôte, notamment ceux qui résultent d'accords de paix fragiles et d'un manque d'engagement des parties durant la phase d'application. Ceci exige un engagement plus actif et un appui politique plus ferme de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité. À cet égard, j'espère que le projet Nouveaux horizons, entrepris conjointement par le DOMP et le DFS, remédiera aux problèmes que nous affrontons aujourd'hui en les abordant de manière efficace.

Nous sommes d'avis que durant l'examen, les valeurs fondamentales des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, comme l'observation scrupuleuse de la Charte, l'assentiment des parties, la non-ingérence dans les affaires des États et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, ne doivent pas être remises en cause. Il ne faut pas compromettre ces principes, même dans le contexte d'opérations délicates de maintien de la paix.

Au nom du Népal, je voudrais vous assurer de notre engagement actif et de notre appui au nécessaire processus d'examen des opérations de maintien de la paix afin que les difficultés actuelles puissent être surmontées dans les missions actuelles et à venir.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Ney (Allemagne) (*parle en anglais*): Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et d'avoir donné aux principaux participants aux opérations de maintien de la paix la possibilité de participer activement à

l'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais également remercier les Secrétaires généraux adjoints, Susanna Malcorra et Alain Le Roy, de nous avoir présenté leurs points de vue sur les ajustements à apporter aux opérations de maintien de la paix dès le début d'un dialogue, espérons-le fructueux, avec les principales parties prenantes.

L'Allemagne appuie pleinement tous les points signalés par la présidence de l'Union européenne.

Du point de vue de l'Allemagne, le débat d'aujourd'hui est une étape importante dans le dialogue sur le maintien de la paix, qui englobe les nombreuses initiatives lancées ces derniers mois. Nous remercions le Secrétariat pour son analyse concise de l'état actuel du maintien de la paix car cette analyse franchit intelligemment la mince frontière qui sépare le maintien des approches positives du rapport Brahimi et la mise en évidence des ajustements nécessaires.

Il a souvent été dit que le maintien de la paix est l'entreprise phare de l'ONU. C'est vrai, car la responsabilité unique de la stabilité et de la paix dans le monde entier appartient à l'ONU et le restera. Si le maintien de la paix n'est pas le seul moyen à disposition, c'est un outil décisif pour relever ce défi. L'exécution de cette tâche est une réussite, même si elle n'est pas exempte de revers et de critiques. Nous admettons tous que nous avons la responsabilité de continuer à renforcer le maintien de la paix.

Cette entreprise exige de la concentration, une concentration qui permet de faire la différence entre ce qui est nécessaire dans l'immédiat et ce qui est souhaitable à long terme, une différence rendue indispensable en partie du fait des ressources disponibles limitées pour faire face à toutes les crises qui surgissent. Notre débat doit se concentrer sur les ajustements nécessaires au renforcement du maintien de la paix en tant que moyen crédible de gestion des crises. La raison pour laquelle l'Allemagne met l'accent sur un processus approfondi et ciblé est que les personnes touchées par les crises méritent ce qu'il y a de mieux.

Nous adhérons à nombre des avis exprimés dans le débat d'aujourd'hui. Je voudrais cependant insister sur quatre d'entre eux qui revêtent pour nous un intérêt particulier.

Premièrement, la nécessité d'améliorer et d'élargir les mécanismes de consultation actuels a déjà

été évoquée par la présidence de l'Union européenne. C'est une question fondamentale. Un dialogue intensif avec toutes les parties prenantes, surtout les États Membres qui participent au maintien de la paix, est absolument essentiel.

Deuxièmement, avant que le Conseil de sécurité adopte une résolution, il importe de bien comprendre les moyens opérationnels qui sont à notre disposition. Il s'agit de l'élément essentiel permettant d'élaborer des mandats clairs et réalisables. En conséquence, l'Allemagne appuie pleinement la déclaration du Comité des 34 contenue dans son rapport de cette année, qui se lit comme suit :

« Le Comité spécial recommande vivement que le Conseil de sécurité soit pleinement informé sur la disponibilité des capacités opérationnelles et logistiques qui seraient nécessaires pour assurer le succès d'une opération de maintien de la paix, avant de prendre une décision sur une modification nouvelle ou importante qui serait apportée au mandat existant. » (A/63/19, par. 67)

Troisièmement, pour ce qui est de l'initiative Nouveaux horizons, l'Allemagne propose que ce projet ne prenne pas fin avec un nouveau document officiel. Je recommande de s'efforcer d'élaborer un document basé sur notre consentement à tous, qui fournirait ainsi une base concrète pour la prise de décisions et l'exécution.

Quatrièmement, des initiatives ont été prises pour compiler des documents de base afin de faire du document intitulé « United Nations Peacekeeping Operations: Principles and Guidelines » une bibliothèque de documents pouvant aider tous ceux qui travaillent dans le domaine du maintien de la paix. L'Allemagne aimerait voir cette initiative menée à bien et rendue accessible à toutes les parties prenantes dès que possible.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier ainsi que les secrétaires généraux adjoints d'avoir pris cette initiative et je voudrais réitérer la volonté et le dévouement de l'Allemagne pour apporter une véritable contribution au processus d'ajustement de façon que le maintien de la paix reste un outil crédible à la disposition de l'ONU, organe investi de la légitimité unique pour gérer les crises.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : D'entrée de jeu, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer cet important débat à un moment où les opérations de maintien de la paix des Nations Unies assistent à une accélération des événements et à une remise en question de la capacité de l'Organisation de supporter le fardeau de plus en plus lourd de l'élargissement des opérations de maintien de la paix et de l'exécution de leurs mandats complexes. Je voudrais également remercier les deux secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions pour leur exposé sur le point de vue des deux départements concernant la réforme et les idées qui s'y rattachent, contenues dans le document officiel sur les Nouveaux horizons.

Il ne fait aucun doute que l'élargissement des activités de maintien de la paix des Nations Unies au cours de ces dernières années et le déploiement de plus de 115 000 personnes, avec un budget annuel de maintien de la paix de l'ordre de plus de 8 milliards de dollars, exige un examen urgent et complet de la part des organes pertinents des Nations Unies. Cet examen doit examiner les moyens de répondre à la demande croissante d'opérations de maintien de la paix, qui ne montre aucun signe de fléchissement dans un avenir proche. Il doit également évaluer les succès et les échecs et proposer des moyens de combler le fossé qui sépare les mandats décidés par le Conseil de sécurité et ce que peuvent effectivement accomplir les opérations de maintien de la paix sur le terrain. Cela doit être fait avec une vision pratique qui renforce le rôle des Nations Unies, en assurant la clarté des mandats et en répondant aux besoins matériels, financiers et d'appui logistique nécessaires au déploiement des contingents sur le terrain.

Notre efficacité dans la manière dont nous allons aborder ces problèmes dépendra de notre capacité d'en définir les causes. L'Égypte pense qu'une grande partie des problèmes auxquels nous faisons face sont dus au manque de résultats obtenus par l'ONU dans le rôle qu'elle est censée jouer dans le domaine de la diplomatie préventive ainsi que dans ses efforts visant à éviter de laisser des conflits éclater et évoluer jusqu'à devenir des menaces pour la paix et la sécurité internationales. Ils sont également dus à l'incapacité de l'Organisation de s'attaquer aux causes profondes des

conflits existants et à la transformation des missions de maintien de la paix en missions de gestion des conflits.

En outre, les pays hôtes dépendent de plus en plus du rôle et des moyens de ces missions, notamment de leurs moyens militaires et de police pour appuyer les capacités nationales fragiles dans les domaines de la défense et de la sécurité intérieure. Lorsque l'ONU ne travaille pas assez dur pour renforcer les capacités des pays après le conflit, dans ces domaines et dans d'autres secteurs du développement, les opérations de maintien de la paix doivent finalement être prolongées, et nous manquons de solutions de remplacement nationales fortes qui pourraient entreprendre les mêmes tâches, pour préserver la stabilité et la sécurité réalisées et gérer efficacement la consolidation de la paix, et le développement économique global.

L'origine des problèmes réside également dans le manque de ressources et de capacités nécessaires pour mettre en place les opérations de maintien de la paix, ce qui donne lieu à une lassitude des donateurs dans les pays fournisseurs de contingents et les principaux participants au budget du maintien de la paix. Cette dimension financière menace la capacité de l'ONU d'intervenir immédiatement dans tous les cas où des opérations de maintien de la paix sont nécessaires. Cela pourrait malheureusement obliger l'Organisation à choisir entre des situations qui se dégradent dans de nombreux pays et à n'en sélectionner qu'une partie pour déployer des opérations de maintien de la paix en raison du manque de moyens financiers. Cela menacerait la crédibilité de l'Organisation sur le plan du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Maintenant que nous sommes arrivés à un diagnostic du problème et des raisons qui expliquent notre incapacité de réaliser les progrès espérés, il existe différentes initiatives permettant de régler ce problème. Elles ont des objectifs différents et les différents organes principaux de l'ONU y jouent un rôle, en préconisant une réforme et un renforcement des structures organisationnelles pour faire face à cette question. Cela exige que l'Organisation soit unifiée avec une seule vision commune, tel que suggéré par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions dans le document officiel sur les Nouveaux horizons, et que nous participions au débat et à l'élaboration des plans visant à atteindre ces objectifs.

L'Égypte propose donc un certain nombre d'éléments qui, nous l'espérons, seront pris en compte

dans la version finale du document officieux. Premièrement, nous devons considérer le maintien de la paix comme un seul des nombreux outils à la disposition de l'ONU parmi une série d'outils politiques qui comprennent la diplomatie préventive, la médiation et la réconciliation, le maintien de la paix et la consolidation de la paix et le développement à long terme. Deuxièmement, nous devons faire en sorte que les mandats soient clairs et que la planification soit cohérente sur les plans politique et militaire, pour réussir la mission du maintien de la paix et atteindre les objectifs qui ont amené à la création de ces opérations.

Troisièmement, nous devons veiller à ce qu'il y ait une stratégie de sortie et un processus politique parallèle, puisque le maintien de la paix est un élément de la solution politique et non une solution de remplacement. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'accompagner d'une stratégie politique active qui fournisse les outils d'appui de la part de la communauté internationale afin qu'il y ait une paix à maintenir, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans le rapport sur l'activité de l'Organisation qu'il a présenté à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale (A/63/1).

Quatrièmement, nous devons nous efforcer de renforcer la confiance entre les acteurs du maintien de la paix représentés au Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat, ainsi que la confiance et l'assentiment des pays hôtes. Cinquièmement, le partenariat entre ces parties constitue la base de la légitimité et de la viabilité du maintien de la paix des Nations Unies. Cela suppose une plus grande interaction avec les pays fournisseurs de contingents et une participation accrue de ces derniers dès les premiers stades, comme cela a été dit dans le rapport Brahimi, les rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et dans les recommandations du groupe d'experts internationaux sur les opérations de maintien de la paix en Afrique. Les efforts pour régler les problèmes liés au maintien de la paix ne doivent pas se limiter aux aspects financiers mais viser également à renforcer le lien qui existe entre le maintien de la paix, les questions financières et politiques, la consolidation de la paix et le développement général.

Sixièmement, nous devons veiller à renforcer la coopération fournie par les organisations régionales en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et à améliorer leurs capacités de mettre en place des

structures et des outils pour régler de manière pacifique les différends et exécuter des tâches de maintien de la paix à l'échelle régionale, sous l'égide et avec le financement des Nations Unies et conformément à un mandat confié par le Conseil de sécurité, comme le fait notamment avec beaucoup de succès l'Union africaine.

Septièmement, nous devons faire en sorte d'améliorer le système d'achat et l'appui aux missions. Huitièmement, nous devons nous employer à développer le secteur de la sécurité et à accroître la coordination et l'interaction entre le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le Département de l'appui aux missions (DAM) et le Département des affaires politiques.

Neuvièmement, nous devons éviter d'aborder la question du maintien de la paix sous l'angle de la rivalité des compétences entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. En revanche, nous devons promouvoir le rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix en tant que principal organe responsable des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects au sein de l'Organisation. Nous devons également encourager le Conseil de sécurité à s'abstenir de s'ingérer dans les détails de la gestion des activités du Secrétariat.

Enfin, l'Égypte s'enorgueillit de porter le drapeau des Nations Unies et de fournir des contingents militaires et des effectifs de police à neuf opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes favorables à ce que notre Organisation s'améliore. Nous attendons avec intérêt de recevoir le document officieux « Nouveaux horizons » que préparent actuellement le DOMP et le DAM et de pouvoir en débattre de manière détaillée et approfondie à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence turque d'avoir organisé le présent débat sur les relations entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et les contributeurs financiers, et sur la manière de renforcer plus avant ces échanges. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convié ma délégation à prendre la parole à cette occasion. Je remercie également M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M^{me} Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, de leurs exposés très

instructifs. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la représentante du Maroc, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il y a neuf ans, en novembre 2000, le Bangladesh, qui s'exprimait devant le Conseil sur les recommandations figurant dans le rapport Brahimi, avait dans sa déclaration insisté, en référence au manque d'engagement, sur la nécessité pour tous les États Membres de fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ma délégation, évoquant le tragique génocide au Rwanda et les efforts sincères du Secrétaire général, qui en deux mois n'avait réussi à obtenir qu'un dixième des effectifs autorisés pour la deuxième Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR II), avait alors demandé d'où allaient bien provenir les contingents si personne n'y mettait du sien. Aujourd'hui, presque 10 ans plus tard, l'appui constant et infailible que le Bangladesh a apporté aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ces 20 dernières années montre amplement qu'en dépit de nos ressources limitées, nous avons tenu notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Le maintien de la paix de nos jours est devenu une activité complexe et pluridimensionnelle, qui rassemble des effectifs militaires et de police et un nombre de plus en plus important de membres du personnel civil pour mettre en œuvre des mandats robustes. Le volume des ressources humaines et financières nécessaires a également connu une croissance exponentielle. Dans la situation actuelle, il est plus que jamais nécessaire d'instaurer une relation sincère et véritable entre ceux qui planifient, ordonnent et gèrent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et ceux qui mettent en œuvre les mandats. Une telle relation est indispensable pour relever efficacement des défis de plus en plus complexes.

Voilà près de 20 ans que se poursuit le débat sur la question des consultations avec les pays fournisseurs de contingents, et le processus a été marqué par de nombreuses initiatives, elles-mêmes donnant lieu à divers arrangements. Après la publication du rapport Brahimi, qui insistait sur la nécessité d'une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat, le Conseil de sécurité, sous la présidence bangladaise, a adopté, en juin 2001, la résolution 1353 (2001), un texte historique qui stipulait le format de ces consultations.

Huit ans plus tard, alors que nous débattons une fois de plus de ce même besoin, ma délégation estime prudent d'examiner si tout l'éventail des possibilités offertes par la résolution 1353 (2001) a été analysé.

La résolution 1353 (2001) insistait sur le fait que les réunions de consultation devaient rester le mécanisme principal de consultation avec les pays fournisseurs de contingents et qu'elles pouvaient être convoquées aux différents stades d'une opération, notamment la planification de la mission, la modification ou la reconduction du mandat, la détérioration rapide des conditions de sécurité sur le terrain, l'achèvement, le retrait ou la réduction du format de l'opération, la transition entre la phase de maintien de la paix et celle de la consolidation de la paix après le conflit, etc. À cet égard, ma délégation estime que lorsque des décisions doivent être prises concernant des opérations de maintien de la paix, il importe que le Secrétaire général inclue dans ses rapports périodiques au Conseil des informations sur les vues exprimées par les pays fournisseurs de contingents.

Dans le même temps, il est nécessaire de tenir compte des dispositions de la résolution 1327 (2000), qui souligne qu'il faut améliorer le système de consultation triangulaire afin de favoriser une vision commune de la situation sur le terrain, du mandat de la mission et de son exécution. Cette résolution prévoyait l'organisation de réunions privées avec les pays fournisseurs de contingents lorsqu'il est envisagé de modifier ou de reconduire le mandat d'une opération de maintien de la paix ou d'y mettre fin ou lorsqu'une dégradation rapide de la situation sur le terrain menace la sûreté et la sécurité des éléments de maintien de la paix des Nations Unies.

Cet élément a été réaffirmé dans la déclaration présidentielle S/PRST/2001/3, qui portait création du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix. Il convient de mentionner, toutefois, que les réunions d'information du Secrétariat à l'intention des pays fournisseurs de contingents devraient avoir lieu bien avant le renouvellement des mandats ou l'adoption des mandats de nouvelles missions.

Pour mettre en place un mécanisme d'échanges efficaces, il importe d'expliquer clairement les différentes marches à suivre à disposition, telles qu'elles ont été spécifiées par le Conseil de sécurité et d'autres organes intergouvernementaux comme le Comité des 34. Les possibilités qu'offrent le Groupe de

travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont sous-employées. Le Groupe de travail plénier est censé se pencher sur les questions générales et techniques sans préjuger de la compétence du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale.

Ma délégation voudrait rappeler que le Comité des 34 a encouragé le Groupe de travail à mettre en œuvre les recommandations relatives à la coopération avec les pays fournisseurs de contingents qui figurent dans le document S/2006/972. Tenir des consultations véritables avec les pays fournisseurs de contingents n'est pas qu'une pratique habituelle, c'est aussi une nécessité pour l'intérêt supérieur des opérations de maintien de la paix. Il importe donc au plus haut point que leurs vues soient prises en compte. Compte tenu de leur riche expérience, de leur savoir-faire et des engagements qu'ils ont pris, les pays fournissant des contingents sont les mieux placés pour contribuer au processus d'élaboration d'un mandat, de planification et de mise en œuvre des opérations de maintien de la paix. Il va sans dire que l'appropriation du processus par les pays fournissant des contingents que nous devons de renforcer pourrait être un atout supplémentaire.

Pour ce qui est des exposés du Secrétaire général adjoint Le Roy et de la Secrétaire générale adjointe Malcorra, nous prenons bonne note du concept « Nouveaux horizons » dont les États Membres seront probablement saisis dans un avenir proche. À titre d'observation préliminaire, je tiens à faire référence aux initiatives de réforme dont les États Membres ont été saisis au cours des dernières années et à mentionner que nous devons encore évaluer en détail les avantages découlant de ces réformes. Toute nouvelle initiative de réforme devra faire une évaluation détaillée des initiatives précédentes.

Nous prenons également bonne note des défis auxquels les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent faire face. C'est la prérogative des États Membres d'examiner toute proposition visant à rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces. Ma délégation attend avec intérêt de travailler avec les autres États Membres sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord de vous remercier, Monsieur le

Président, d'avoir convoqué ce débat important et d'avoir invité ma délégation à y participer. Ma délégation remercie également les Secrétaire généraux adjoints Susana Malcorra et Alain Le Roy pour leurs exposés.

La présente séance a lieu à un moment où plusieurs initiatives ont été prises par les États Membres et par le Secrétariat, lesquels, conscients de ce que le système de maintien de la paix des Nations Unies traversait un moment difficile, souhaitent tirer profit de cette situation pour améliorer le système.

Nous nous félicitons particulièrement que le thème principal de ce débat soit l'interaction entre ceux qui planifient et formulent les mandats des opérations de maintien de la paix et ceux qui sont responsables de la mise en œuvre de ces mandats. Il s'agit là d'une question d'une importance vitale pour les pays fournissant des contingents.

On a beaucoup parlé de l'importance d'améliorer les échanges d'informations et de renforcer les consultations avec les pays fournissant des contingents au moment de formuler ou de réviser les mandats des opérations de maintien de la paix. Le rapport Brahimi (S/2008/809) formule d'ailleurs des recommandations très claires à ce sujet. Cependant, dans les faits, il n'y a eu que de très rares occasions où ces pays ont pu véritablement participer à ces processus.

On pourrait penser que consulter davantage les pays fournissant des contingents ne ferait que compliquer plus encore le processus déjà difficile d'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité. Cependant, cette question s'est transformée ces derniers temps en dénominateur commun dans diverses instances où l'on discute de l'avenir des opérations de maintien de la paix. Il semblerait qu'il existe un consensus sur le fait qu'il faut un échange plus fluide, substantiel et cohérent entre les principaux acteurs au sein du système.

À cet égard, l'Uruguay considère que disposer de l'information et de l'expérience de première main et de la perspective des pays dont les contingents sont déployés dans des zones de conflit serait très utile dans le cadre de processus où le Conseil de sécurité cherche à comprendre la situation et à voir quelles sont les possibilités et menaces auxquelles nous sommes confrontés sur le terrain.

De même, nous ne devons pas sous-estimer l'importance de pouvoir compter sur un large appui

pour les mandats que le Conseil approuve, et ce, surtout, compte tenu de la nature des nouvelles fonctions définies dans ces mandats qui sont plus complexes et qui exigent des règles d'engagement et de comportement plus robustes, comme par exemple dans le cas de la protection des civils.

Nous reconnaissons certes que le Conseil de sécurité est à l'origine de l'élaboration de ces nouvelles fonctions, mais il n'en reste pas moins que la recherche du consensus le plus large possible parmi les États Membres permettrait non seulement de parvenir à un degré de légitimité beaucoup plus élevé et de réduire la résistance face à certaines de ces actions. C'est également une mesure qui permettrait de pouvoir compter sur une meilleure adhésion de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ces mandats.

À titre d'exemple, on ne doit pas oublier que ceux qui sont chargés de la mise en œuvre des mandats relatifs à la protection des civils dans le cadre des opérations de maintien de la paix sont, en grande partie, des pays en développement fournissant des contingents, qui n'ont que de très rares occasions de participer à la formulation de ces mandats ou de les influencer. D'autre part, et conformément à ce que l'on a cru comprendre du résumé du document « Nouveaux horizons » présenté par le Secrétariat, l'idée de créer un nouveau programme de partenariat, « new agenda for partnership », nous semble être un pas dans la bonne direction.

Cela dit, la question qui se pose est la suivante : Comment rendre cette interaction plus efficace et plus approfondie? Premièrement, l'Uruguay reconnaît à titre individuel, mais également en tant que pays fournissant des contingents, que nous devons mieux tirer profit de chaque possibilité d'interaction qui se présente. C'est pourquoi nous nous faisons fort, pour ce que nous concerne, de participer de la manière la plus appréciable et la plus constructive possible à chaque initiative à laquelle nous sommes invités à participer.

Deuxièmement, nous sommes convaincus qu'un espace de dialogue de fond ouvert et direct entre ceux qui planifient et formulent les mandats des opérations de maintien de la paix et ceux qui sont chargés de la mise en œuvre de ces mandats, qui irait bien au-delà des mécanismes formels en vigueur, serait fort utile pour tous pour les raisons susmentionnées et pour renforcer la confiance entre les parties. Ce dialogue

doit avoir lieu avant que les mandats ne soient approuvés ou renouvelés.

À cet égard, il nous semble pertinent de dire que la participation de notre pays à une réunion du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix convoquée par le Japon il y a quelques semaines a été une expérience positive, car nous avons eu l'occasion de présenter nos perspectives et d'exprimer nos principales préoccupations – et écouter celles des autres pays fournissant des contingents – quant à deux missions auxquelles nous participons de manière active, à savoir la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

À ce sujet, je tiens à souligner que la recherche d'une interaction et d'une consultation accrues ne doit pas se limiter à la relation entre les membres du Conseil et les pays fournissant des contingents, mais doit également concerner notre relation avec le Secrétariat, aussi bien au Siège que sur le terrain. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Et, sans aucun doute, cette situation est influencée par la sous-représentation évidente et incompréhensible des pays fournissant des contingents tant dans les postes d'état-major sur le terrain que parmi les hauts fonctionnaires du Secrétariat.

Je voudrais évoquer une question que j'aurais préféré éviter, mais, compte tenu de la situation, je me vois dans l'obligation d'en parler. Comme tous ceux qui sont ici présents ici, l'Uruguay est fermement attaché au succès de ce système. Voilà pourquoi, et en dépit du fait que les conditions dans lesquelles se déroulent les opérations de maintien de la paix sont sans cesse plus complexes, nous avons systématiquement renouvelé notre engagement, qui est fondamentalement de fournir des Casques bleus. Cependant, pour un petit pays en développement comme le nôtre, qui affecte un pourcentage très élevé de son personnel militaire aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il est très difficile de maintenir ce niveau de participation quand les délais de remboursement sont aussi considérables que c'est actuellement le cas.

Nous croyons savoir que cette situation affecte de nombreux pays fournisseurs de contingents, qui sont en grande majorité des pays en développement. C'est pourquoi nous insistons auprès de tous les États Membres, en particulier auprès de ceux qui versent les

principales contributions, pour qu'ils redoublent d'efforts afin d'assurer le fonctionnement normal des missions et afin que nos pays reçoivent la contrepartie qui leur est normalement due pour mettre leur personnel et leur matériel au service des Nations Unies.

Nous sommes conscients du fait que la crise économique mondiale, à laquelle nul n'échappe, nous cause à tous des difficultés dans l'accomplissement de nos obligations financières. Mais nous ne devons pas oublier que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sans parler de leur légitimité propre, sont un système caractérisé par un ratio très favorable coûts-avantages, notamment si on le compare au coût en vies humaines et au coût économique et social élevé des conflits. En dépit du fait que le budget des opérations de maintien de la paix a augmenté et se situe cette année aux environs de huit milliards de dollars, cette somme, pour considérable qu'elle soit, ne représente que 0,55 % des dépenses militaires mondiales en 2008, qui se sont élevées à 1470 milliards de dollars, selon les données de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm.

Enfin, je voudrais réaffirmer que l'Uruguay est disposé et prêt à continuer de participer aux débats sur les opérations de maintien de la paix et qu'il attend avec intérêt les échanges de vues et les propositions constructives qui sortiront du débat que nous tiendrons entre États Membres après la présentation par le Secrétariat du document Nouveaux horizons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M^{me} Alice Mungwa, Conseillère politique hors classe au Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Mungwa (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion et d'avoir invité notre Mission à y participer. Je vous remercie également de la note destinée à en faciliter la tenue. Notre gratitude va aussi à la Secrétaire générale adjointe pour l'appui aux opérations de terrain, M^{me} Susana Malcorra, et au Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, qui nous ont si aimablement communiqué le résumé de leur document officieux sur Nouveaux horizons et qui ont fait des exposés ce matin devant le Conseil. L'Union africaine attend avec intérêt de recevoir le texte intégral du document officieux afin de demeurer engagée dans ce processus.

Cette importante réunion se situe à un moment non moins important pour l'Union africaine en raison des réunions préparatoires de la treizième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine déjà en cours à Sirte (Libye). Je voudrais encore une fois présenter nos excuses pour l'absence de notre Ambassadrice, S. E. M^{me} Lila Hanitra Ratsifandrihamana, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est absentée de New York cette semaine pour assister à ces réunions.

Les problèmes de paix et de sécurité tiennent une place importante à l'ordre du jour des réunions au sommet en cours de l'Union africaine. C'est pourquoi, à l'heure où nous lançons les débats sur Nouveaux horizons pour le maintien de la paix, nous tenons, en cette phase initiale, exprimer au Conseil de sécurité à travers votre personne, Monsieur le Président, le ferme appui de l'Union africaine à cet important processus.

Comme le Conseil de sécurité le sait fort bien, depuis sa naissance en 2002, l'Union africaine a activement participé aux efforts visant à résoudre les conflits et à favoriser la paix et la sécurité à travers le continent, se reposant sur l'expérience de l'ex-Organisation de l'Unité africaine. Nous tenons à saisir cette occasion de réaffirmer la profonde gratitude de l'Union africaine au Conseil de sécurité pour son appui essentiel et continu et pour sa coopération avec l'Union africaine. Nous tenons aussi à réaffirmer la gratitude de l'Union africaine à tous les partenaires internationaux et donateurs pour leur généreuse assistance logistique, matérielle et autre, aussi bien que pour leur appui aux efforts de l'Union africaine au service de la paix.

Nous voudrions saisir cette occasion de louer le rôle et les sacrifices des pays contributeurs de contingents et des pays contributeurs de forces de police et, en particulier, de rendre hommage aux courageux hommes et femmes qui ont servi avec abnégation et payé le prix ultime au service de la paix et de la sécurité en Afrique et partout dans le monde.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, les expériences pertinentes et les enseignements acquis du fait des efforts africains pour la paix ont contribué à inspirer une vision élargie de la manière d'affronter les problèmes de paix et de sécurité en Afrique. Il s'agit de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, étape majeure de la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, organe permanent chargé de la prise des décisions en matière de prévention, de gestion

et de résolution des conflits, et aussi organe de sécurité collective et d'alerte précoce destiné à faciliter des réactions efficaces et en temps utile aux situations de conflit et de crise en Afrique.

Le Conseil sera soutenu par la Force africaine en attente, le Groupe des Sages et le Système africain d'alerte précoce, qui sont en cours de mise en place. Mais diverses composantes de cette Architecture africaine de paix et de sécurité sont encore dans leur enfance et éprouvent des difficultés qui s'expliquent par là. C'est pourquoi les efforts de l'Union africaine pour la paix menés sur le terrain connaissent divers problèmes sur le plan de la planification des missions, de la mobilisation d'un appui logistique, technique et autre, et ce sont là des faiblesses qui entachent les capacités administratives de cette Architecture.

Ces problèmes ont été clairement exposés dans divers cadres de l'engagement entre l'Union africaine et les Nations Unies et, tout récemment, dans le rapport du groupe Union africaine-Nations Unies (S/2008/813) établi par le Secrétaire général conformément à la résolution 1809 du Conseil de sécurité en date d'avril 2008. Comme on le sait, à ses 172^e et 178^e séances, tenues respectivement les 24 février et 13 mars 2009, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a examiné le rapport de ce groupe.

Le Conseil de paix et de sécurité a en outre participé au débat du Conseil de sécurité sur le rapport, tenu le 18 mars 2009 (voir S/PV. 6092), et, comme le Conseil de sécurité l'a demandé à cette séance, la Commission de l'Union africaine a travaillé en liaison étroite avec le Secrétariat de l'ONU, en particulier aux préparatifs du rapport que le Secrétaire général soumettra d'ici la fin de l'année.

Nous encourageons donc le Conseil de sécurité à mettre tout particulièrement l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et, en particulier, sur la nécessité pour le Conseil de renforcer son appui aux initiatives de soutien à la paix prises par l'Union africaine dans ce nouveau processus des Nouveaux horizons. Nous tenons à remercier tous les orateurs qui ont fait écho à cet appel durant la présente séance.

Enfin, comme vous le savez, Monsieur le Président, dans sa conceptualisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et dans la conduite de ses opérations de soutien à la paix, l'Union africaine a toujours réaffirmé la responsabilité première du

Conseil de sécurité concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, l'Union africaine reste d'avis que ses opérations de soutien à la paix, déployées avec l'autorisation et le consentement du Conseil de sécurité, sont menées au nom du Conseil et de la communauté internationale, pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous constatons donc avec plaisir que le résumé analytique du document officiel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département d'appui aux missions définit fort à propos le Nouvel horizon des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre d'un partenariat comportant un objectif, des actions et un avenir communs.

L'Union africaine se voit naturellement pleinement intégrée à ce partenariat. En effet, nous pensons que les opérations de maintien de la paix et les efforts de l'Union africaine montrent clairement la volonté de l'Afrique d'assumer sa part de responsabilité pour faire prévaloir la paix et la sécurité internationales. En d'autres termes, l'Union africaine se tient prête à jouer son rôle dans ce partenariat avec l'ONU et les autres parties prenantes de la communauté internationale, avec une vision, une responsabilité et une prise en mains communes, de manière à conforter de nouveaux espoirs et une confiance renouvelée dans les efforts visant à rechercher la paix, la sécurité et le développement en Afrique et dans le monde.

En effet, le lancement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a été une étape importante dans l'évolution des opérations de maintien de la paix. Cette opération a montré que la communauté internationale pouvait réussir lorsqu'elle travaillait de concert dans le cadre d'un partenariat coordonné et cohérent. Nous encourageons donc vivement le Conseil de sécurité à s'inspirer de toutes les idées relatives, pertinentes et constructives s'inscrivant dans cette perspective, qui se sont fait jour à l'issue de cette mission spéciale de maintien de la paix ainsi que du travail réalisé dans le cadre d'autres processus liés aux Nations Unies tels que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail du Conseil sur les opérations de maintien de la paix et les autres initiatives des États Membres, ainsi que des échanges stratégiques qui ont eu lieu ces dernières années entre l'Union africaine et l'ONU. Nous encourageons également le Conseil de sécurité à tirer des enseignements du processus global

de réforme de l'ONU, en particulier la réforme du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint M. Le Roy, qui va répondre à quelques déclarations faites aujourd'hui.

M. Le Roy : Je voudrais simplement dire quelques mots pour ne pas prolonger ce débat qui a déjà été très dense, mais simplement dire quelques mots de gratitude parce que ce débat a été très riche par le nombre et la qualité des intervenants, qui démontrent clairement un intérêt toujours très soutenu pour les opérations de maintien de la paix. Et c'est évidemment particulièrement utile pour nous, au Département d'appui aux missions et au Département des opérations de maintien de la paix, au moment où nous mettons la dernière main à notre document officiel sur le Nouvel horizon du maintien de la paix.

Je peux assurer tous États Membres qui se sont exprimés aujourd'hui que nous n'allons ménager aucun effort pour tenir compte de l'ensemble des remarques qui ont été faites aujourd'hui dans notre document officiel, en particulier des remarques qui ont été faites sur la nécessité d'utiliser pleinement les instruments existants et les réformes déjà lancées. J'ai bien retenu en particulier toutes les mentions faites à la résolution 1353 (2001), qui insiste bien sur les consultations avec les pays fournisseurs de contingents. Tout cela sera évidemment reflété dans notre document officiel.

Le dernier point sur lequel je voudrais insister, la question a été posée plusieurs fois, est évidemment le fait que ce document officiel n'est pas une fin mais au contraire le début d'un processus de dialogue. Nous allons mettre sur la table d'ici une ou deux semaines ce document officiel pour engager le débat dans les différentes enceintes, avec le Conseil de sécurité bien entendu, avec le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dont c'est la principale responsabilité, et bien entendu avec un rapport officiel après consultation avec les différents intervenants, pour la prochaine session de l'Assemblée générale.

Je crois que M^{me} Malcorra veut également dire quelques mots pour terminer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Malcorra, qui va répondre aux commentaires et aux questions posées.

M^{me} Malcorra (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les membres du Conseil ainsi que les autres représentants qui ont participé à cette conversation très utile. Je vais très brièvement expliquer quelles vont être les prochaines étapes de nos travaux.

À l'évidence, le document officiel sur les Nouveaux horizons que vient de mentionner Alain est le fruit d'un travail qui est le résultat de différentes initiatives, en particulier la stratégie d'appui dont nous avons brièvement parlé aujourd'hui. Le document officiel initial que nous avons mentionné aujourd'hui et que nous allons publier en juillet, constituera une première étape qui pourra servir de base aux consultations mais ne sera pas un document final. Ce sera un moyen de mettre en œuvre un mécanisme d'évaluation qui servira de point de départ pour nos débats.

Bien sûr, comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, notre objectif est de pouvoir présenter un document pour adoption à la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que la stratégie d'appui comportera des conclusions qui nécessiteront l'approbation de l'Assemblée générale.

Nous avons écouté aujourd'hui. Nous continuerons d'écouter. Nous espérons être très engagés auprès de nos partenaires de manière que, quand nous aurons publié un document officiel pour approbation par l'Assemblée générale, nous ayons suffisamment bien compris les préoccupations et les opinions des États Membres et soyons arrivés à une conclusion que les États Membres seront prêts à approuver. Nous continuerons à travailler dans ce sens au cours des prochains mois, durant lesquels nous communiquerons beaucoup avec les États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe pour ces commentaires supplémentaires.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Avant de lever la séance, je voudrais remercier tous les participants pour leur participation et pour leur contribution au débat d'aujourd'hui. Je suis particulièrement reconnaissant aux Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra, ainsi qu'aux représentants des principaux fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police et aux principaux pays qui versent des contributions financières pour leurs commentaires et leurs propositions lucides et riches d'enseignements. Je suis

certain que les points de vue exprimés aujourd'hui autour de la table contribueront à faire avancer les nombreux débats parallèles qui ont lieu dans diverses instances. Nous attendons avec un intérêt particulier le document officiel du Secrétariat sur les Nouveaux horizons car il constituera une base importante pour nos travaux futurs.

Enfin, nous gardons le souvenir ému de tous les agents de maintien de la paix des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Sur ces réflexions, je vais maintenant lever la séance.

La séance est levée à 17 h 30.